PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL

DU 2 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

Nombre de délégués En exercice : 142 Présents (mini 30) : 50 Nombre de voix En exercice : 262 Présentes : 74 Exprimées par pouvoirs : 83 **Total (mini 132) : 157** **Quorum atteint**

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)
Didier-Claude BLANC, David BUISSON, Maud GRARD

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix)
Corinne MOULIN

3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)
Gilles CREMILLIEUX, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX

43 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)
André AUBERIC suppléant, Janine AMAR, Monique BALDUCHI, Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Coralie BIOUSSE, Éric BOLLARD suppléant, Pierre BONNET suppléant, Marc BOMPARD, Philippe BOURSAUX suppléant, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Pascal CIRER-METHEL, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Lucien DE MUNTER, Stéphane DECONINCK, Jeannie DENIEAULT, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Anne GENTIL, Robert GLEIZE suppléant, Christian GODART, Alain LABROT, Anne-Sophie LACOSTE-PERICARD, Céline LASCOMBES, Dominique MALLIÉ, Jacques NIVON, Nicole PELOUX, Jean-Luc PERNET, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Didier ROBERT, Yannis ROCHAS, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SABATIER, Géraldine SAVIGNAT, Jean SCHÜLER suppléant, Dominique TABOURDEAU suppléant, Lionel TARDY, Adriano TAVERNA

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claudine GOURDON et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Claude AURIAS et Sylvie PEROT à Didier-Claude BLANC, Michel ROLLAND (Savournon et CCSB) à Philippe CAHN, Jacqueline BOUYAC et Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Annie FEUILLAS à Pascal CIRER-METHEL, Pierre-Yves BOCHATON et Jennifer NORIS à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Kévin QUEYREL et Agnès ROSSI à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Gérard BICHON à Rosy FERRIGNO, Jean-Paul MAZEL à Anne GENTIL, Magali PRUNSTER et Brigitte WURMSER à Christian GODART, Chantal EYMEOUD et Marlène MOURIER à Corinne MOULIN, Vincent JACQUEMART et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Florent ARMAND et Jean-Claude ILLY à Claude PIGAGLIO, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Muriel BREDY et Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE, Laurent CHAREYRE et Jean-Noël PASERO à Frédéric ROUX, Hélène BRETTON et Gérard TENOUX à Christelle RUYSSCHAERT, Alain JEUNE (Vesc et CCDB) à Lionel TARDY.

Délégués excusés

Claude BAS, Véronique CHAUVET, Lamia CONTRUCCI, Viviane COURBET, Sébastien DUPOUX, Marie FLOQUET, Eliane GAUTHIER, Laurence GIRARD, Annkatrin JEPSEN, Claire LAPIE, Marc LAVARENNE, Alain LEVRERO, Fabien LIMONTA, Danielle MARCELLIN-DELAYE, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Martine PECH-RABASSE, Pierre REYNAUD, Annick REYNAUD-FREY, Isabelle RIPERT, Olivier SALIN, Caroline YAFFEE.

Invités excusés

Pascale BOYER députée de la 1ère circonscription des Hautes-Alpes, Philippe CANOVAS Conseiller aux décideurs locaux DDFIP26, Marie POCHON députée de la 3e circonscription de la Drôme.

Participaient également à la réunion :

Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme, Patricia BILCOCQ suppléante.

Et en visio conférence : Gérard BICHON, Adrien GAUTIER

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Introduction – Mot d'accueil de la Présidente	Page 2
Hommage à Ernest LAINE et Louis AICARDI	Page 3
Débat d'Orientations Budgétaires 2023	Page 4
Avis sur l'extension de la plate-forme de compostage de Buëch amendements à Sorbiers	Page 4
Convention triennale avec la DREAL 2023-2025 – Dotation annuelle de l'Etat au Parc – Soutien à l'ingénierie territoriale	Page 6
Avis du Parc naturel régional des Baronnies en tant que Personne Publique Associée – Modalités de fonctionnement et délégation à la Présidente	Page 6
Création d'un sentier de la nuit – choix des équipes artistiques pour la phase « études »	Page 8
Modification de la délibération 2016-01-10 portant transfert du personnel du SMBP au PnrBp : ouverture de la possibilité de recruter des contractuels sur les emplois permanents	Page 9
Année 2023 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade	Page 9
Convention cadre 2023-2024 avec les chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes	Page 10
Remerciements	Page 11
Signatures	Page 12

Introduction – Mot d'accueil de la Présidente

La Présidente accueille les membres du Comité syndical et les remercie de leur présence. Elle adresse également ses remerciements aux suppléants présents et souhaite la bienvenue à Patricia EYSSERIC, déléguée de Plaisians ainsi qu'à David BUISSON, délégué du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

La Présidente donne ensuite lecture des procurations et la liste des excusés.

Le compte-rendu du Comité syndical du 25 novembre 2022 est validé à l'unanimité.

La Présidente demande à rajouter deux points à l'ordre du jour, un avis sur l'extension de la plate-forme de compostage de Buëch amendements à Sorbiers, et la convention cadre 2023-2024 avec les chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes, ce qui est accepté par l'assemblée.

Hommage à Ernest LAINE et Louis AICARDI

Pascale ROCHAS prend la parole :

Ernest LAINÉ nous a quitté hier mercredi 1er février à 89 ans. Il est né en 1933 à Paris dans une famille modeste.

Il a commencé sa carrière au Ministère de la Construction dans les années 1950. Il s'installe à Valence dans les années 1960.

Après un passage dans le Nord et la Manche, il devient le premier Directeur départemental de l'Equipement qui n'était pas issu du corps des Ponts et Chaussées, mais du ministère de la Reconstruction. Il fut nommé dans la Drôme dans les années 1980, avant d'être nommé à la fin des années 1980, inspecteur général de l'Equipement.

De ses souvenirs de DDE, il évoquait notamment le projet de déviation des Pilles. En tant qu'inspecteur général, il participa à la commission d'enquête sur les inondations de Vaison la Romaine de septembre 1992.

Il connaissait donc bien la région des Baronnies où il avait, avec sa femme Eliane, acheté une maison à Venterol, et s'y installera à la retraite.

Il va, dès la fin des années 90 s'engager, en faveur de la création du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Il fut avec Roland OLIVIER, Brigitte ROCHEVILLE ou Michel RODARI une des chevilles ouvrières du GPENB. Il sera présent au « rdv fondateur » pour notre Pnr en 1998 à Lyon avec la région Rhône Alpes. Cette première étape, suivie d'une longue série d'actions, dont les « Printemps du parc » participera fortement à la création du SMBP en 2007.

Il était présent à Vinsobres lorsque Ségolène ROYAL vint en décembre 2014 signer le décret de création du Parc et il restait toujours attentif au devenir du Parc.

Il est mort chez lui, comme il le souhaitait.

Ernest a mis ses compétences mais aussi son cœur au service de notre territoire et on peut dire la même chose de Louis AICARDI. Ils étaient tous deux, des personnes que l'on n'oubliait pas une fois qu'on avait travaillé à leur côté.

Loulou, puisque nous l'appelions ainsi, était lui né à Marseille en 1939. Après une carrière de contrôleur à la sncf, il est devenu une personnalité politique locale qui a marqué notre territoire pendant les 25 dernières années : Du SAB au PnrBP, de la CC du pays de Buis à la CCBDP, Maire de Plaisians jusqu'en décembre dernier, il a été aussi plus de 20 ans président du sivos des écoles de Buis et a marqué de son caractère généreux et sérieux cet établissement, donnant toujours la priorité aux enfants, à leur instruction et à leur bien-être. Il a participé à tant de projets qu'il est impossible de les lister tous, il a été particulièrement actif dans la gestion de l'eau, premier vice-président du SMOP pendant plusieurs années. Sa grosse voix nous guidait dans nos choix et ses conseils toujours chaleureux et avisés ont aidés nombre d'entre nous. C'était un homme loyal et juste. Il est parti après des mois de lutte contre une difficile maladie et il va manquer à ce territoire et à ses amis.

Nous adressons toutes nos condoléances à leur épouse et leurs enfants.

La Présidente Nicole Peloux demande une minute de silence pour ces deux personnalités.

Débat d'Orientations Budgétaires 2023 (délibération n°2023-03-01)

La présentation est annexée au présent procès-verbal.

Discussion

L'assemblée salue le travail de la Commission Personnel Finances accompagnée de Frédéric ROUX, ainsi que la directrice Emilie RUIN et la responsable administration/finances Anne AUBERT-JACQUIN.

Le Parc poursuit ses recrutements, mais sur des postes répondant à des appels à projets, qui sont financés.

Concernant les actions relatives à la lavande, existe-t-il d'autres cas de collaboration avec d'autres Parcs naturels régionaux qui réalisent un travail en commun ? Plusieurs Parcs travaillent sur la sauvegarde de la lavande et l'InterParc permet une mutualisation des postes et des ressources, ce qui permet d'être plus efficient.
Il existe d'autres exemples de collaboration telle la mutualisation d'un pôle de Système d'Information Territoriale travaillant sur la structuration des bases de données des Parcs.

L'assemblée souligne que la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique n'est pas conjoncturelle, mais fait suite au gel de l'indice durant des années. L'évolution de la masse salariale du Parc entraine des charges supplémentaires, et si les cotisations statutaires restent constantes, le Parc aura du mal à faire face aux ambitions de sa feuille de route.
Il faut pouvoir diversifier les ressources et trouver de nouveaux financements si le Parc veut répondre aux attentes du territoire. De nouvelles pistes de financement telles le Green Deal ou le Fonds Vert sont étudiées, mais cela demande du temps, il faudra très certainement faire appel à un cabinet spécialisé. Le cabinet se rémunèrera sur ce qu'il obtient comme financements et ne coûtera rien au Parc.

Il est important que le Parc reste ambitieux pour stabiliser ses emplois, et que les personnes occupant ces postes montent en compétence et s'approprient leurs missions sur du long terme.

Certaines communes vont recevoir de nouvelles dotations au titre de la Biodiviersité et Natura 2000. Peut-être faudrait-il envisager que ces dotations viennent financer les ambitions du Parc.

- Il a été procédé, ce jour, au Débat d'Orientation Budgétaire en vue de la préparation du budget primitif 2023 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et de son budget annexe.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Avis sur l'extension de la plate-forme de compostage de Buëch amendements à Sorbiers (délibération n°2023-03-02)

Rapport :

Jean Schüler, Maire de Trescléoux, et Gilles Crémillieux, Maire d'Orpierre exposent,

Une plate-forme de compostage traitant des boues de stations d'épuration des métropoles de Nice Côte d'azur, Grasse, Cannes et Toulon est installée sur la commune de Sorbiers depuis octobre 2021. Elle produit actuellement 7 000 tonnes / an de compost à partir du traitement de ces boues mêlées à des matières végétales brutes (MVB).

L'installation classée pour la protection de l'environnement a fait l'objet d'une simple procédure de déclaration au moment de sa première installation. Buëch amendements (société composée de Valterra et Damien Meynaud) est en cours de demande d'enregistrement pour un projet d'extension. Une procédure d'enregistrement est une procédure d'autorisation simplifiée. Elle suppose une consultation des communes

concernées et du public. La consultation prend fin le 13 février. La commune de Trescléoux, membre du Parc naturel régional des Baronnies provençales a interpellé le Parc pour qu'il se positionne. En effet, bien que la démarche d'enregistrement vaille également demande d'évaluation environnementale au « cas par cas », le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales n'a pas été saisi par les services de l'Etat.

Le projet d'extension de Buëch amendements vise à :

- Multiplier par trois le volume des boues traitées en ayant recours à des boues issues du Gard de l'Isère ou de la Savoie (objectif de 21 000 tonnes / an) ;
- Développer une nouvelle activité de biodéchets.

Une forte mobilisation locale s'est manifestée contre le projet d'extension, de citoyens, des communes environnantes et de la communauté de communes Sisteronais Buëch. Le territoire ne souhaite pas devenir l'exutoire de boues de métropoles lointaines qui génèrent des trafics de poids lourds importants sur des infrastructures et dans des villages qui ne sont pas du tout dimensionnés et aménagés pour cela.

Par ailleurs, l'installation elle-même ne présente pas de garantie sur :

- La maîtrise du risque incendie liée à l'activité de compostage ;
- La réduction de l'impact paysager d'une installation très visible qui se situe sur un col générant d'importantes co-visibilités depuis plusieurs points du Parc naturel régional des Baronnies provençales ;
- La maîtrise des rejets d'activités dans la Blaisance et ses nappes d'accompagnement.

Discussion

L'assemblée précise que cette démarche ne se veut pas contre le développement économique du territoire.
Une motion peut être proposée accompagnée d'une enquête à laquelle le Parc participera en tant que Personne Publique Associée.
Les territoires qui sont peu densément peuplés représentent un intérêt pour le traitement de ces déchets, et des déchets d'autres territoires vont venir se rajouter. Les sous-produits qui seront créés n'ont qu'une faible valeur marchande mais vont polluer les territoires. Il faut que le département des Hautes-Alpes prenne une position ferme sur ce sujet et rejette le projet.

Motion :

- Considérant les incidents de débordement des bassins de rétention déjà survenus ;
- Considérant qu'on ne peut écarter une toxicité potentielle des résidus de traitements destinés à un usage agricole ;
- Considérant le risque d'atteinte à la ressource en eau et à la qualité des sols ;
- Considérant l'impact carbone et les nuisances occasionnés par la circulation des poids lourds nécessaires à l'activité ;
- Considérant les co-visibilités importantes depuis plusieurs points du Parc naturel régional des Baronnies provençales et que l'impact paysager n'est pas suffisamment pris en compte ;
- Considérant les incertitudes demeurant quant à la maîtrise du risque incendie sur le site.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Emet** un avis défavorable à l'extension de la plate-forme de Sorbiers ;
- **Dit** que le syndicat mixte du Parc prendra l'attache du commissaire enquêteur dans le cadre de la consultation publique en cours.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Convention triennale avec la DREAL 2023-2025 – Dotation annuelle de l'Etat au Parc – Soutien à l'ingénierie territoriale (délibération n°2023-03-03)

Rapport :

La Présidente expose,
Une convention cadre vise à organiser pour la période 2023-2025 le partenariat entre l'État et le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, avec pour finalité principale de contribuer conjointement à la gestion durable des espaces et du patrimoine naturels et paysagers à travers la mise en œuvre de la charte du Parc.

Elle définit les modalités du soutien financier apporté par l'État à travers une subvention annuelle de 100 000 € au titre de l'ingénierie territoriale. L'État peut apporter en plus des subventions au syndicat mixte pour la réalisation d'une action, d'une démarche, d'une initiative, expérimentale et/ou innovante, ou s'inscrivant dans le cadre d'une évaluation et/ou révision de Charte selon les disponibilités financières et les orientations nationales ; elles font l'objet d'arrêtés spécifiques.

Ce soutien peut être complété par des financements thématiques, qu'ils relèvent du droit commun (Natura 2000 par exemple) ou qu'ils soient mis en place dans le cadre de politiques spécifiques (appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt par exemple).

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, assure le pilotage et le contrôle de ce partenariat par les moyens qu'il juge les plus appropriés.

Délibération

- Vu le code de l'Environnement ;
- Vu le Contrat de plan conclu entre l'État et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2021-2027 ;
- Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.1 « Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Autorise** la Présidente à signer la convention triennale avec l'Etat relative à la dotation annuelle au Parc et à solliciter toute subvention relative à des actions relevant de cette convention cadre avec la DREAL au titre de l'exercice 2023.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Avis du Parc naturel régional des Baronnies en tant que Personne Publique Associée – Modalités de fonctionnement et délégation à la Présidente (délibération n°2023-03-04)

Rapport :

La Présidente expose,

La charte du Parc engage le syndicat mixte sur l'aménagement du territoire dans le respect des patrimoines naturels et culturels, du caractère et des potentialités des paysages, qu'ils soient remarquables ou ordinaires ainsi que sur l'accompagnement à un urbanisme rural fondé sur une consommation foncière maîtrisée ainsi qu'à un développement maîtrisé et partagé des énergies renouvelables.

Avis règlementaires à rendre par le Parc : le code de l'environnement prévoit que le syndicat mixte du Parc soit saisi pour avis sur un certain nombre de documents de planification ainsi que sur les études d'impact des

projets soumis à évaluation environnementale. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois suivant la saisine vaut avis favorable.

Avis consultatifs et personnes publiques associées : le code de l'environnement précise les relations de compatibilité que doivent entretenir les documents de planification tels que notamment les SCOT, plans locaux d'urbanisme, règlements locaux de publicité avec la Charte du Parc. Pour ce faire, les syndicats mixtes des Parcs sont associés tout au long de leur élaboration en tant que « personnes publiques associées » et doivent rendre un avis sur ces projets. En absence de réponse dans un délai de 3 mois suivant la transmission du projet, l'avis est réputé faorable.

Autres cas : Le Parc est par ailleurs sollicité pour avis consultatif par l'autorité environnementale lors d'examen au cas par cas de projet sur son territoire. L'avis du Parc peut être également attendu dans le cadre de projets émergeants sur son territoire, hors de ces procédures règlementaires.

Afin de structurer les procédures d'avis du Parc, qu'ils soient règlementaires ou consultatifs, ainsi que ses contributions en tant que personnes publiques associées, afin d'impliquer d'avantage les élus en amont de ces procédures et d'assurer les réponses du Parc dans les délais prévus par la loi,

La Présidente propose d'approuver :

- La création d'un Comité d'Avis constitué d'un groupe d'élus qui, en lien avec l'équipe technique et le conseil scientifique, examinent et préparent les réponses du Parc, les notes d'enjeux ainsi que les projets de délibération quand un vote s'avère nécessaire ;
- La procédure interne annexée à la présente délibération, identifiant les modalités de réponses du Parc aux sollicitations pour avis.

Proposition de composition du comité d'avis :

Nicole Peloux	Présidente
Gilles Cremillieux	Vice-président Histoire, patrimoine, paysages
Christelle Ruysschaert	Vice-présidente Aménagement et énergie
Jean-Christophe Camp	Vice-président Innovation, évaluation et mobilisation citoyenne
Sébastien Bernard	Délégué de Buis-les-Baronnies
Lionel Tardy	Délégué de Rosans

Délibération

- Vu le Code de l'Environnement et notamment **les articles L. 333-1, R.333-14 ;**
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment **les articles L131-1, L132-7, L141-10 ;**
- Considérant les statuts et le règlement intérieur du syndicat mixte du Parc ;
- Considérant la Charte du Parc et les obligations du syndicat mixte pour sa mise en œuvre ;

Après en avoir délibéré, par 152 voix pour et 2 voix contre, le Comité Syndical

- **Valide** la composition du comité d'avis telle qu'exposée ci-dessus
- **Approuve** la procédure interne annexée à la présente délibération, identifiant les modalités de réponses du Parc aux sollicitations pour avis
- **Dit** que les avis seront examinés en instance sous forme de débat préalable lorsque le calendrier le permet
- **Délègue** à la Présidente la mise en œuvre de cette procédure
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet

La procédure interne est annexée au présent procès-verbal

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Création d'un sentier de la nuit – choix des équipes artistiques pour la phase « études » (délibération n°2023-03-05)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibérations du comité syndical n° 2019-06-11 du 18 juillet 2019, et du 5 mars 2020 (n° 2020-03-13) et du bureau syndical du 25 octobre 2021 (n°2021-10-21) il a été décidé de créer un sentier dédié d'interprétation et artistique dédié spécifiquement à la nui t, dans le site de l'Espace Naturel Sensible de Beynaves (commune de Sainte-Colombe, Hautes-Alpes).

A la suite de contacts avec le ministère de la Culture, et en particulier la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, il est apparu pertinent de solliciter le ministère de la Culture au titre de la « commande publique ». Ce dispositif a ainsi permis la création, en milieu rural et en milieu naturel, d'œuvres artistiques qui constituent autant d'occasion d'accéder à l'art contemporain que d'une source d'attractivité des territoires qui en bénéficient, comme le montre, par exemple, les parcours artistiques créés dans la réserve géologique de Haute-Provence ou au sein du parc naturel régional des Monts d'Ardèche (appelé la ligne de partage des eaux).

Après validation du projet et l'octroi d'une subvention par le ministère de la Culture en 2021 un appel à candidature auprès d'artistes professionnels, a été lancé par le Parc et a été relayé par la DRAC PACA et l'ensemble des réseaux professionnels entre août et octobre 2022. 58 dossiers de candidatures sont parvenus et le comité artistique, composé d'élus locaux, de partenaires institutionnels (DRAC, département des Hautes-Alpes) et de personnalités qualifiées s'est réuni à deux reprises en octobre et novembre 2022 pour retenir finalement les trois candidatures suivantes :

- Caroline Corbasson et Romain Weber (Maison Gutenberg)
- Hugo Mir et Leslie Ranzoni
- Erik Samakh

Ces trois artistes ou équipes artistiques doivent rendre un projet précis et chiffré pour le mois de mars prochain. Ils bénéficieront par équipe artistique ou artiste d'une rémunération de 4000 euros pour leurs frais d'étude. C'est au vu de ces projets, et après audition devant le comité artistique, qu'un d'entre eux sera retenu. Il sera ensuite présenté devant le Conseil national des œuvres dans l'espace public pour l'obtention d'une subvention du ministère de la culture pour la réalisation de l'œuvre, et du projet.

Délibération

- Vu les délibérations du comité syndical n° 2019-06-11 du 18 juillet 2019, n° 2020-03-13 du 5 mars 2020 et n°2021-10-21 du bureau syndical du 25 octobre 2021
- Considérant l'intérêt de cette nouvelle ambition pour le projet qui aboutira à donner une renommée complémentaire à cet équipement touristique, à l'échelle régionale, voire nationale,

Après en avoir délibéré, par 151 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le Comité Syndical

- **Valide** la proposition du comité artistique concernant le choix des trois artistes ou équipes artistiques, à savoir Caroline Corbasson et Romain Weber (Maison Gutenberg), Hugo Mir et Leslie Ranzoni et Erik Samakh
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Modification de la délibération 2016-01-10 portant transfert du personnel du SMBP au PnrBp : ouverture de la possibilité de recruter des contractuels sur les emplois permanents (délibération n°2023-03-06)

Rapport :

La Présidente expose,

Suite à la création du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, une délibération avait été prise afin de permettre le transfert du personnel du SMBP au PnrBp.

Certains postes permanents sont désormais vacants.

La Présidente propose de modifier la délibération n° 2016-01-10 du Comité Syndical du 15/03/2016 afin de permettre le recrutement de contractuels sur ces emplois permanents le cas échéant.

Délibération

- **Vu** le Code général de la Fonction Publique et notamment son article L332-8 ;
- **Vu** la délibération n°2016-01-10 du Comité Syndical du 15/03/2016 ouvrant 9 emplois permanents afin de permettre le transfert de personnel suite à la création du PnrBp ;
- **Considérant** que ces emplois ont vocation à être pourvus dès lors qu'ils seraient vacants ;

Après en avoir délibéré, par 149 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le Comité Syndical

- **Décide** que si les emplois permanents créés par délibération n°2016-01-10 ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les missions pourront être exercées par des agents non titulaires dans les conditions de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique ;
- **Dit** que les rémunérations seront au plus afférentes aux indices bruts terminaux des grades de chacun des emplois ;
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de ces emplois auprès du Centre de Gestion, à les pourvoir et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Année 2023 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade (délibération n°2023-03-07)

Rapport :

La Présidente expose :
Conformément à l'article L522-27 du Code Général de la Fonction Publique, il appartient à la collectivité de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade et ce, après avis du Comité Social Territorial.

La Présidente propose de fixer les ratios comme suit :

Grade	Ratio
Tous les grades présents dans l'établissement	100%

Les critères à partir desquels l'autorité territoriale propose un agent à un avancement de grade sont définis dans les Lignes Directrices de Gestion partagées des Ressources Humaines (LDGRH).

Délibération

- Vu l'article L522-27 du Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu la saisine du Comité Technique en date du 16/01/2023 ;
- Considérant que même si le ratio d'avancement est fixé à 100%, l'autorité territoriale reste libre de nommer ou non un agent pouvant être promu ;

Après en avoir délibéré, par 149 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le Comité Syndical

- **Décide** de fixer à 100 % le taux de promotion pour tous les grades présents dans l'établissement.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Convention cadre 2023-2024 avec les chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes (délibération n°2023-03-08)

Rapport :

La Présidente expose,

Dès l'année 2014, le Parc et les chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes ont mis en place un partenariat resserré pour le développement durable des Baronnies Provençales et de son agriculture.

Presque 10 ans plus tard, il y a lieu de réaffirmer ce partenariat dont l'ambition est de mutualiser les connaissances, les compétences et les moyens humains et financiers pour contribuer au développement d'une agriculture résiliente face au changement climatique, porteuse de valeurs pour le territoire des Baronnies provençales.

La Présidente propose donc de valider une convention dont l'objectif est de :

- Créer un espace de dialogue permanent entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et les deux Chambres d'Agriculture qui interviennent dans le périmètre du Parc ;
- Préciser les engagements prioritaires des parties pour la période 2022-2024 ;
- Clarifier le rôle et les missions de chacun dans certains domaines d'intervention et définir des modalités de fonctionnement qui garantissent la transparence, la fluidité des échanges et l'efficience de l'action publique territoriale dans ces domaines.

Cette convention se décline en 4 axes et 7 fiches thématiques, qui traduisent de manière plus opérationnelle les sujets sur lesquelles s'engagent conjointement les parties prenantes :
Axe 1 : Assurer une gestion quantitative et qualitative optimisée de la ressource en eau
Axe 2 : Promouvoir une approche intégrée de l'agriculture avec les enjeux de l'alimentation et du tourisme
Axe 3 : Favoriser le développement de filières agricoles identitaires du territoire
Axe 4 : Accompagner l'agriculture dans ses différentes transitions

La gouvernance dédiée à la vie de cette convention se déclinera en un groupe de suivi technique, un comité d'orientation stratégique et la participation des chambres d'agriculture aux commissions thématiques et groupe de travail du Parc en fonction des ordres du jour

Délibération

- Vu la délibération du Comité syndical n° 2014-02-14 ayant pour objet la première convention cadre entre les chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes et le Parc

- Considérant l'intérêt de contribuer au développement d'une agriculture résiliente face au changement climatique, porteuse de valeurs pour le territoire des Baronnies provençales
- Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.3 « Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Valide** la convention cadre 2023-2024 avec les chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Remerciements

La Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des membres présents ainsi qu'à ses collaborateurs.

L'ordre du jour et les discussions étant épuisés, la Présidente lève la séance à 20h.

Signatures

Nicole PELOUX
Présidente du Parc naturel régional
des Baronnies provençales :

Pascale ROCHAS
Secrétaire de séance :

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

UN BUDGET 2022 PLACÉ SOUS LE SIGNE DU CONTRÔLE DE L'EFFET CISEAUX ENTRE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL ET RECETTES

Table des matières

Contexte 2

Une relation entre investissement et fonctionnement à rééquilibrer..... 3

Stabiliser la section d'investissement hors maison du Parc 4

Maîtriser l'augmentation des dépenses de fonctionnement en distinguant les dépenses sur actions des dépenses imposées (permanents et fonctionnement général hors action)..... 6

Effectifs : consolider un noyau de permanents pour assurer la capitalisation de l'action du Parc dans le temps..... 7

Mettre en application la feuille de route en poursuivant la mise en œuvre des engagements déjà pris 11

Les axes de priorisation issus de la feuille de route 11

AXE 1 - Accompagner aujourd'hui : renforcer le rôle d'ingénierie du Parc auprès des élus communaux d'une part et des autres acteurs socio-professionnels d'autre part 12

AXE 2 - Préparer demain : faire du Parc un acteur clé de l'anticipation, de la prospective et de l'innovation autour des enjeux de changement climatique et changements globaux15

Axe transversal : renforcer le rôle du syndicat mixte de gestion du Parc comme acteur de l'innovation, mobilisateur des énergies citoyennes 20

Parc exemplaire 21

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

CONTEXTE

En 2021, le syndicat mixte de gestion du Parc a fait l'objet, à l'initiative de la gouvernance nouvellement élue en 2020 d'un diagnostic administratif et financier mené par SPQR. Cette année le Parc a également bénéficié d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui a notamment abouti à la formulation de 8 recommandations. Si elle juge la situation financière du Parc saine, la CRC recommande toutefois :

- de régulariser l'utilisation inadaptée des lignes comptables servant à suivre des opérations pour comptes de tiers (458) : en déduisant les recettes attendues sur ces comptes de tiers à hauteur de 220 000 €, il reste pour le Parc à remettre ces lignes à 0 € par un certain nombre d'opérations comptables dont une opération de « remboursement » du budget principal vers les lignes « 458 » d'environ 20 000 € ;
- le seconde recommandation émise tant par SPQR que la CRC est la mise en place d'une comptabilité d'engagement qui est d'une part une obligation et d'autre part une façon de réduire la forte différence entre le budget prévisionnel et le réalisé (compte administratif) qui est aujourd'hui autour des 40% des prévisions budgétaires. Il s'agira notamment de suivre les opérations de manière pluriannuelle et de ne plus programmer chaque année l'intégralité des opérations.

A titre d'exemple, en 2021, ont été inscrits 1 010 000 € en budget d'actions en fonctionnement, moins de 300 000 € ont été réalisés. La nature de l'activité du Parc qui se traduit souvent par la réponse à des appels à projets et l'attente des résultats d'instruction des financeurs potentiels, génère une très forte incertitude entre le prévisionnel et le réalisé. Il convient toutefois de réduire l'écart en tenant compte de cette spécificité. Le Parc s'est engagé sur ce point à se former et à mettre en place les outils de suivi nécessaire à ce suivi pluriannuel en 2022 afin d'être opérationnel en 2023. Aussi, le budget 2022 s'inscrit-il encore dans des ordres de grandeur et des modes de fonctionnement proches de ceux que vous connaissez.

Le diagnostic SPQR annonce par ailleurs l'arrivée inéluctable d'un effet ciseau entre l'augmentation des dépenses de fonctionnement général (dont la masse salariale des permanents, environ 1% d'augmentation / an) et la stabilité des participations et cotisations statutaires. C'est pourquoi les élus du Parc se sont engagés dans l'élaboration d'une feuille de route pour la période 2022-2024 qui doit donner plus de lisibilité aux priorités que se donne le syndicat mixte de gestion du Parc dans la mise en œuvre de ses engagements de la charte afin de pouvoir engager une discussion avec les financeurs en 2023-2024 permettant de mettre en évidence les efforts consentis par le syndicat mixte pour rationaliser ses dépenses et souligner l'enjeu d'une participation accrue des financeurs.

Cette feuille de route permet également d'impliquer le syndicat mixte de gestion du Parc dans des programmes (FEADER – PAC – Natura 2000- PAEC -LEADER- politique montagne…) autour d'orientations stratégiques resserrées et clarifiées.

Le contexte sanitaire n'a pas généré en 2021 d'arrêt d'activité mais l'a considérablement complexifiée et a engendré globalement un taux d'inflation important (2,8% en 2021, 1,5 % encore prévus dans la loi de finances 2022) qui aura un impact sur les dépenses de fonctionnement général et les actions.

Dans ce contexte à la fois contraint, où s'annonce encore des changements, la Présidente rappelle que le contexte ne doit pas empêcher le Parc de porter un projet ambitieux pour les

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

Baronnies provençales et de continuer à assurer un bon niveau d'ingénierie. L'enjeu de diversification des sources de financement est donc primordial.

UNE RELATION ENTRE INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT À RÉÉQUILIBRER

Le syndicat mixte de gestion du Parc est une structure porteuse d'ingénierie dont la section de fonctionnement est par nature prépondérante. Il draine en revanche des financements d'investissements pour les opérations placées sous d'autres maîtrises d'ouvrage et pourrait expérimenter la MOD pour des volants de dépenses faibles représentant 10% maximum du fond de roulement (400 000 €) pour des opérations, réalisables en moins de deux ans.

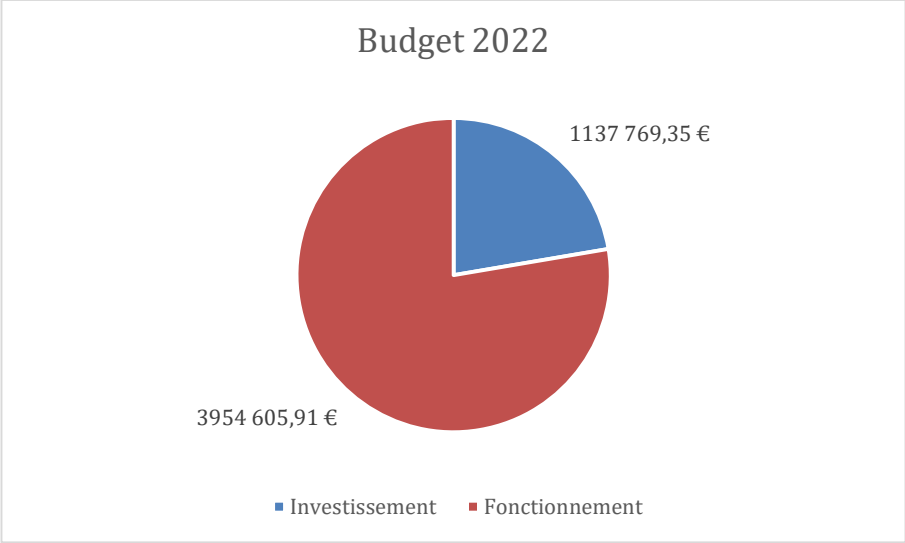

Ces grands équilibres se répartissent comme suit :

	2021	2022	2023	2024
Investissement	2 210 557,40 €	1 137 769,35 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Investissement général	*802 527.57 €*	*564 046,04 €*	*500 000 €*	*500 000 €*
Investissement sur actions	*1 408 029.83 €*	*573 723,31 €*	*500 000 €*	*500 000 €*
Fonctionnement	3 123 649,09 €	3 954 605.91 €	3 200 000 €	3 224 000 €
Fonctionnement général	*1 883 512.00 €*	*1 793 140.00 €*	*1 200 000 €*	*1 224 000 €*
Fonctionnement sur actions	*1 240 137,09*	*2 161 465,91 €*	*2 000 000 €*	*2 000 000 €*

Les orientations du ROB qui doivent se traduire dans les orientations des budgets 2022 et suivants :

- Avec la résorption du projet maison du Parc, équilibre en faveur du fonctionnement par rapport à l'investissement accru ;

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

- Sur le fonctionnement général : maîtriser l'augmentation annuelle autour des 2%
    - Enveloppe de fonctionnement (bâtiment, téléphonie, véhicules…) autour de 350 000 €
    - Rémunération des permanents autour de 850 000 €
- Fonctionnement sur actions plus proche du réalisé : tendre vers un portefeuille d'actions correspondant à 1 500 000 € (1 400 000 € + 100 000 € d'autofinancement pour actions nouvelles / an) mais géré annuellement en crédits de paiement autour de 600 000 € auquel s'ajoute le personnel sur action (400 000 €).

Stabiliser la section d'investissement hors maison du Parc

✸ Une section d'investissement fortement impactée par la création de la maison du Parc

La Maison du Parc a fortement impacté la section investissement du budget du Parc depuis 2018 (montant total 1 548 000 €). Avec le remboursement du prêt à court terme en fin d'année 2021, ne reste au budget que le remboursement, jusqu'en 2033 d'une annuité de 26 666,68 €, d'un prêt à moyen terme de 400 000 € sur 15 ans (jusqu'au 30 mars 2033) à un taux fixe de 1,23 %.

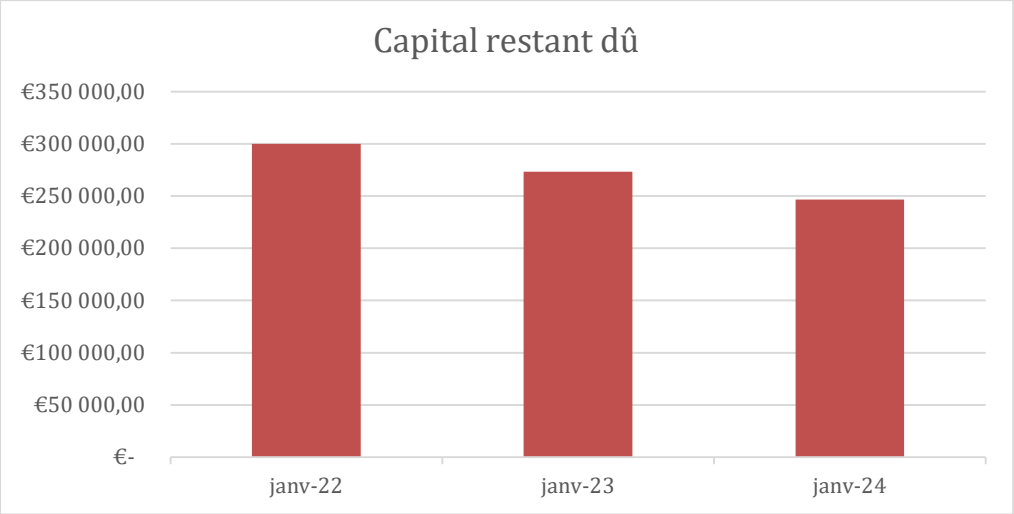

Une partie des recettes reste encore à percevoir sur le bâtiment :
- 105 000 € de FEDER
- 105 000 € de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Compte tenu des difficultés rencontrées sur la défaillance de la société qui intervenait sur l'électricité (prise en charge par le mandataire du CREM) et des problèmes d'étanchéité rencontrés avec la toiture, 30 000 € sont provisionnés pour d'éventuels travaux complémentaires.

A noter qu'un volet permanent de dépenses bascule sur la section de fonctionnement :
- un volet maintenance lié à la performance énergétique du bâtiment est intégré dans le CREM (10 300 € / an)

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

- des contrats de maintenance complémentaires ont été mis en place dans le courant de l'année 2021 :
  - contrôle sécurité (1 500 € / an)
  - aménagements extérieurs (1 000 € / an)
- restent à contractualiser quelques éléments de maintenance (ex : toit végétal et lignes de vie installées sur les toitures).

✸ Des dépenses d'investissement hors maison du Parc représentant un faible % de l'action du Parc

Ce volet s'établit à environ 100 000 € / an (94 000 € en 2022). Sont inscrits en dépenses d'investissement des montants correspondant à la dotation en amortissement qui doit apparaître, de manière obligatoire en recettes d'investissement. Ce poste de dépenses doit notamment permettre le renouvellement du matériel informatique. Un reste à affecter de plus de 400 000 € issu de la gestion du déficit de la section d'investissement du budget 2021 vient s'ajouter à ce montant.

✸ Des dépenses d'investissement sur actions qui représentent la plus grande part des dépenses d'investissement pour 2022-2024

Les dépenses d'investissement budgétisés en 2022 s'établissent à environ 220 000 €. Seront intégrés notamment dans ce volet de dépenses pour les années 2023 et 2024 le renouvellement de la scénographie de la maison du Parc. Le syndicat s'efforcera de rechercher des cofinancements. S'ajoute à cette enveloppe 2022, 212 450 € d'opérations engagées entre 2017 et 2021 et 109 000 € de dépenses gérées en sections d'investissement via les lignes « comptes de tiers » qui doivent être soldées à la demande de la CRC.

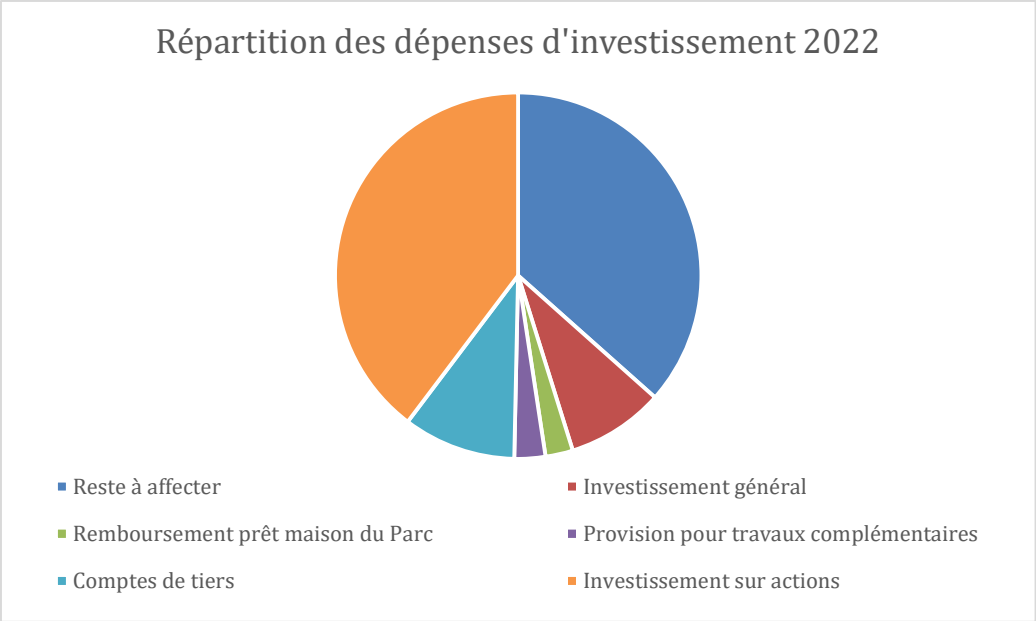

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

Maîtriser l'augmentation des dépenses de fonctionnement en distinguant les dépenses sur actions des dépenses imposées (permanents et fonctionnement général hors action)

- Maîtriser l'augmentation des dépenses de fonctionnement des permanents et du fonctionnement général (hors action)

Le Parc tente de maintenir l'exécution budgétaire de ces postes de dépenses dans le volume des participations et cotisations statutaires qui s'élèveront en 2022 à 1 166 092,50 €.

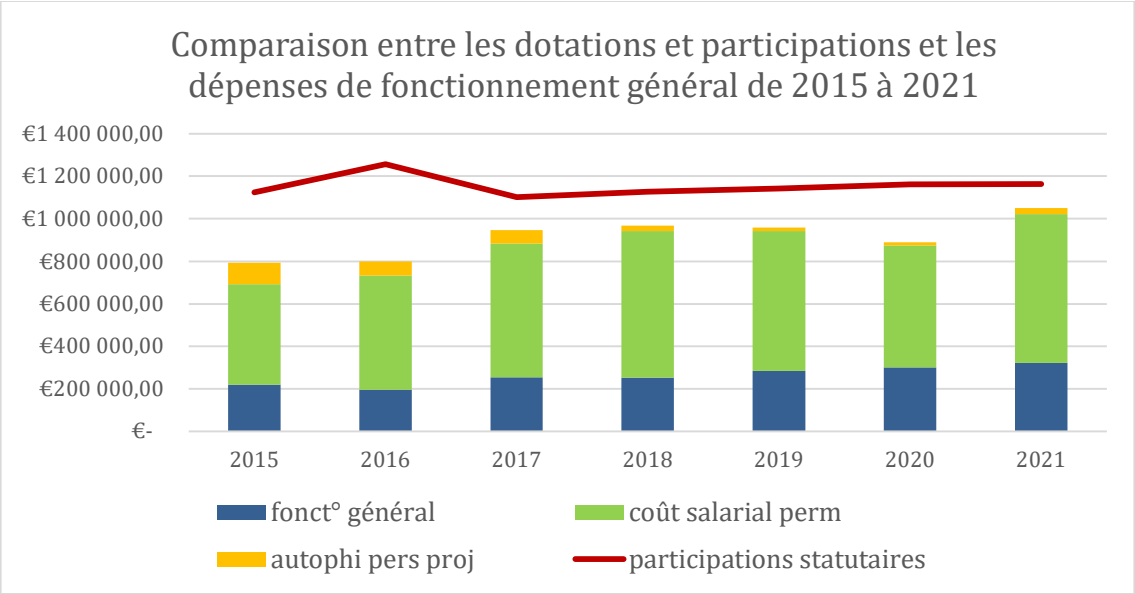

A ce jour le budget prévoit une enveloppe indicative d'1,8 M € dont :

- 800 000 € de rémunération des permanents
- 300 000 € de fonctionnement général

Le fonctionnement général se répartit globalement entre les postes suivants :

- Bâtiment (fluides et maintenance)
- Informatique / téléphonie / imprimantes / photocopieuses
- Véhicules
- Communication
- Dépenses diverses telles que les affranchissements, les abonnements (informatique + documentation), formation, frais de mission…

Le reste du fonctionnement général se compose de 400 000 € de fond de roulement et 100 000 € sur poste LEADER qui passent du budget annexe vers le budget général pour des raisons de gestion du Prélèvement A la Source (PAS).

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

Le budget annexe servant à gérer les financements LEADER 2015-2022 se poursuit jusqu'en 2024 avec l'extinction des crédits d'animation fin 2022 / début 2023.L'enveloppe estimée de fonctionnement hors dépense RH s'élèverait pour 2022 à 70 600 € (autres services extérieurs) et 72 994.75 € de déficit 2021 reporté.

- Les dépenses de fonctionnement sur actions – piloter une marge de manœuvre réduite

Les actions 2015 et 2016 sont aujourd'hui complètement soldées sur le plan budgétaire. Les actions déjà engagées remontent donc au plus tôt à 2017.

	Dépenses à faire (hors personnel)	Recettes à percevoir (hors personnel)
2017-2018 (aux cpts 45 - inv)	58 000 €	109 000 €
2019-2021	730 000 €	766 000 €
2022	800 000 €	600 000 €
Total	1 530 000 €*	1 366 000 €

**Les totaux ne prennent pas en compte la 1ère ligne du tableau mentionnée ici pour information, mais émargeant en section d'investissement.*

La différence entre l'ensemble des recettes attendues sur le budget général et les dépenses à réaliser sur l'ensemble du budget permet de prévoir une enveloppe comprise entre 100 000 et 200 000 € en 2022 pour constituer l'autofinancement pour actions nouvelles (avec un subventionnement à 80%, cela représente environ 1 000 000 € d'actions nouvelles) à rapporter au plan de charge des agents. En fonction de la nature des actions, une partie de cette enveloppe pourrait être basculée en section d'investissement.

Effectifs : consolider un noyau de permanents pour assurer la capitalisation de l'action du Parc dans le temps

Au total permanents et non permanents représentent une masse salariale d'1,2 M € composée de 18,3 TP permettant de porter simultanément un réalisé de 445 000 € (à confirmer avec le CA 2021 définitif), soit environ 25 000 € / ETP. Aujourd'hui l'ambition s'établit plutôt à 110 000 € /ETP (programme d'actions de 2 021 050 € - investissement + fonctionnement). Une réflexion doit être menée sur la base de ces ratios pour :

- Augmenter la capacité de portage d'actions / ETP (aspects organisationnels, plan de formation…)
- Ramener le portefeuille global d'actions à un niveau plus réaliste (80 000 € / ETP correspondant à un portefeuille d'actions d'environ 1 500 000 €).
- Engager des discussions pour augmenter le nombre d'ETP.

Au 31/12/2021, l'équipe compte 21 personnes se répartissant comme suit :

Une équipe de permanents de 16 personnes représentant 13.6 ETP se répartissant comme suit :

- 7 fonctionnaires (5.1 ETP)
- 9 contractuels (8.5 ETP)

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

Financièrement, les rémunérations des permanents représenteraient 785 000 € en 2022, montant sur lequel s'appliquerait une augmentation annuelle de 1% les années suivantes.
A vu des conclusions de la CRC, l'équipe du Parc naturel régional des Baronnies provençales serait plus équilibrée avec une base de permanents chargés de mission, renforcée. 25 agents permanents semblent être une jauge qui convient mieux aux enjeux et à la taille du territoire du Parc. Toutefois l'état actuel des ressources du Parc ne permet pas cette augmentation qui représenterait près de 250 000 € de ressources supplémentaires (5*50 000 €).

Le personnel financé sur projets compte 5 personnes représentant 4.7 ETP auxquels s'ajoutent 2 vacataires.

La projection de l'année 2022 s'établit à environ 400 000 €. La particularité de ce volet de dépenses est d'être inclus dans des dossiers de demande de subvention et de correspondre à un volant de recettes représentant environ 280 000 €.

Concernant le budget annexe « programmes territoriaux » portant sur le programme LEADER 2015-2022, l'équipe est composée au 31 décembre 2021 d'une agent fonctionnaire travaillant à 80% et d'un agent contractuel travaillant également à 80%. La demande de financement pour l'animation 2022-2024 prévoit :

- En 2022 une augmentation des moyens mobilisés : la permanence de l'agent contractuel comme chef de projet LEADER pour la dernière année (une prolongation sera peut-être à envisager compte tenu de la possibilité de programmer jusqu'au 30 avril 2023)
- Le recrutement d'un nouveau / nouvelle gestionnaire LEADER à 100% en cours
- L'appui de l'actuelle gestionnaire LEADER avec une quotité à 20% d'ici la fin de l'année 2022.

En 2023, hors l'éventuelle prolongation du contrat du chef de projet LEADER sur quelques mois, restera à financer le poste d'un/une gestionnaire LEADER à 100%.
Le Parc ne prévoit à ce jour aucun crédit d'animation pour la programmation 2023-2027 n'ayant aucune visibilité sur le futur portage du LEADER. La Région Auvergne Rhône Alpes impose de créer un périmètre beaucoup plus grand d'échelle départementale ou répondant au moins à deux des trois critères suivants :

- Au moins 200 000 habitants ;
- Au moins 2 500 km² ;
- Au moins 9 EPCI.

Pour 2022, la projection salariale pourrait s'établir à 100 000 €.

Pour 2023, les éventuelles modalités d'implication d'Alexandra Jaune dans le LEADER restent à discuter avec le Pays Une Autre Provence.

La part des postes non permanents par rapport au nombre total de postes s'établit autour de 17 %. Le Parc n'exclut pas d'augmenter ce ratio sans qu'il ne dépasse 25% sur la période 2022-2024.

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

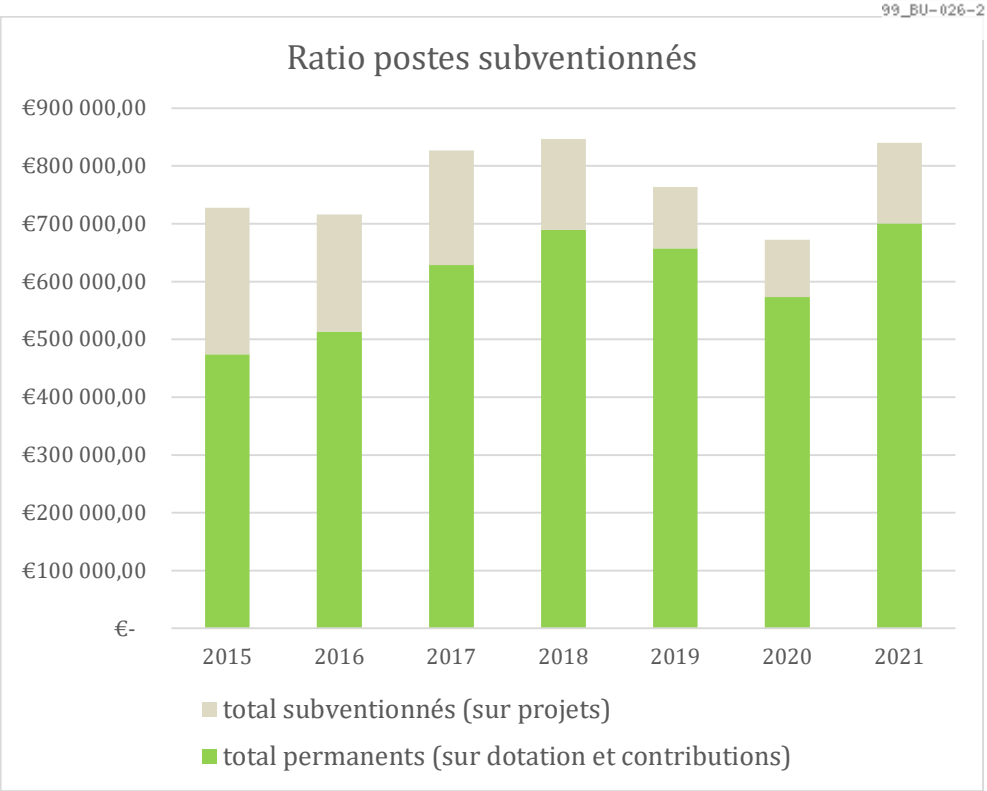

Les principales évolutions RH qui auront une incidence sur la masse salariale des permanents en 2022 :

- Une ancienneté moyenne assez importante donc une progression constante de la masse salariale existante au 31 décembre 2021 (forte capitalisation mais augmentation des dépenses de fonctionnement). Augmentation d'environ 1 % / an.
- 3 priorités sur l'année :
    - Réorganisation du pool administratif : départ à la retraite de la direction adjointe le 31 mai 2022 et son remplacement (enveloppe max 55 000 € brut chargé), augmentation progressive de la quotité de la gestionnaire financière, augmentation des responsabilités de la responsable RH/finances, recrutement d'une expertise dédiée à la RH ;
    - Recrutement aménagement / urbanisme / paysage
    - Renforcement de l'ingénierie environnementale

Du fait de la priorité donnée à la réorganisation administrative, le recrutement du CdM aménagement / paysage s'inscrit dans les recrutements sur projet dans l'attente d'un financement (Avenirs Montagne ingénierie) - contrat de projet de 2 ans. Concernant l'ingénierie environnementale, elle est dépendante des discussions avec l'Etat et d'une autre discussion ayant émergé en fin d'année 2021 visant à sécuriser les financements en animation Natura 2000 par la Région Auvergne Rhône Alpes. Celle-ci ne souhaite pas pour l'instant financer l'animation Natura 2000 au titre du programme FEADER. Ceci serait un élément de grande fragilisation de l'expertise environnementale du Parc qui repose pour l'instant en grande partie sur le seul animateur Natura 2000 de l'équipe.

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

Synthèse de la première partie :

En 2022, les équilibres prévisionnels investissement – fonctionnement s'établiraient à 3 954 604.91 € en fonctionnement et 1 137 769.35 € en investissement.

Ces deux grandes sections se répartissent respectivement en :

- *Une enveloppe de fonctionnement général de 1 793 140.00 € se répartissant elle-même en :*
  - *400 000 € de fond de roulement*
  - *785 000 € une enveloppe de rémunération des permanents*
  - *100 000 € rémunération personnel Leader (équivalent en recettes)*
  - *300 000 € de charges à caractère général (maison du Parc, véhicules, téléphonie, informatique, documentation, formation, affranchissements…)*

Pour la période 2023-2024, une augmentation annuelle de la partie charges à caractère général et rémunération des permanents d'environ 2% est estimée.

- *Une enveloppe de fonctionnement sur actions d'environ d'1 740 000 € incluant près de 800 000 € d'actions engagées entre 2017 et 2021, auxquelles s'ajoutent 800 000 € d'actions engagées en 2021 pour une réalisation à partir de 2022. A ces engagements s'ajoutent entre 100 et 200 000 € de potentiel autofinancement pour actions nouvelles. Un prévisionnel de 400 000 € constituerait la masse salariale sur projets venant compléter le socle des permanents inscrits en fonctionnement général.*

La section d'investissement s'établit à un budget d'environ 1 140 000 € se répartissant entre :

- *Des dépenses d'investissement général considérablement réduites, estimées à 94 000 € avec la disparition des dépenses de réalisation du bâtiment et la perception d'une grande partie des recettes (210 000 € à percevoir). Un reste à affecter de plus de 400 000 € maintient toutefois cette partie du budget à plus de 500 000 €.*
- *Des dépenses d'investissement sur actions s'établissant à environ 222 000 € pour 2022 auxquelles s'ajoutent 212 450 € d'actions engagées sur la période 2017-2021. La façon de gérer les opérations pour comptes de tiers à régler avec la trésorerie dans les semaines qui viennent (110 000 €) instaure une incertitude sur le montant final de cette partie du budget.*

Concernant les recettes :

- *Les budgets 2022 à 2024 projettent une stabilité des cotisations sur les trois années. Pendant cette période devra toutefois être ouverte la discussion d'une augmentation des cotisations.*
- *Recherche de financements à hauteur moyenne de 80% (ce qui n'est pas possible dans tous les dispositifs) sur le volet action. En moyenne, le taux de subvention est plutôt autour des 70%.*

Le budget annexe n'est composé que de dépenses de fonctionnement. Il s'établit à près de 243 594.75 € pour 2022. Un budget annexe devra être poursuivi en 2023 et 2024 dont les termes seront à discuter préalablement avec le Pays.

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

METTRE EN APPLICATION LA FEUILLE DE ROUTE EN POURSUIVANT LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DÉJÀ PRIS

La mise en place de la comptabilité d'engagement permettra de continuer à gérer un portefeuille d'actions de plus d'un million d'euros (autorisation de programmes / d'engagement) mais en programmant sur le plan budgétaire des dépenses annualisées plus proches de l'effective capacité d'action du syndicat mixte de gestion du Parc (crédits de paiement).

Afin d'engager les discussions sereinement en 2023-2024 avec les partenaires financiers sur l'augmentation possible des ressources du Parc, celui-ci s'engage à une priorisation plus forte de ces actions et une mise en visibilité de son cap prioritaire grâce à sa feuille de route 2022-2024.

La feuille de route se met donc en œuvre par :

- la conduite et lorsque c'est possible et nécessaire, l'évolution sur le fond des actions déjà engagées
- un volant de dépenses pour actions nouvelles compris entre 100 et 200 000 € / an à investir en cohérence avec la feuille de route.

La conduite des actions déjà engagées détermine la capacité d'autofinancement pour de nouvelles actions.

	Dépenses à faire		Recettes à percevoir	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
2017-2018	Cpts 45	212 450 €	Cpts 45	624 000 €
2019-2021	728 600 €		766 000 €	
2022	800 000 €	222 000 €	600 000 €	183 000 €
Actions comptes 45	0	58 000 €	0	109 000 €
Total	1 528 600 €	492 450 €	1 366 000 €	916 000 €

Le programme d'actions représente donc 2 021 050 € en dépenses et 2 282 000 € en recettes. Ces engagements représentent 63 actions engagées entre 2018 et 2021.

Les axes de priorisation issus de la feuille de route

La feuille de route est un cap : elle est donc pilotée comme un cadre d'interventions permettant l'adaptation d'une part à l'action des partenaires et d'autre part à des opportunités de financement lorsqu'elles se présentent.

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

AXE 1 - Accompagner aujourd'hui : renforcer le rôle d'ingénierie du Parc auprès des élus communaux d'une part et des autres acteurs socio-professionnels d'autre part

Ambition I : Fonder l'évolution des Baronnies provençales sur la préservation et la valorisation des différents atouts naturels et humains			
Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Action transversale : structurer et valoriser la connaissance (en commençant par la connaissance de la biodiversité et des écosystèmes)	Engagée via plan de relance – volet étude environnementale	Renforcer l'expertise environnementale du Parc = > recrutement d'un.e chargé.e de mission environnement et Natura 2000 Recrutement CdM environnement et Natura 2000 = animateur de la création de cet observatoire Accompagner les partenaires dans la structuration de trames écologiques en lien avec le recrutement d'un.e CdM aménagement / paysage	Développer le volet connaissance du loup (programmes de recherche)
		Mutualisation INTERPARC PACA - mission SIG 15 000 € : priorités 1 nuit + éco-guides. Priorités 2 : inventaire du patrimoine, loup, alimentation / circuits courts	Mission photothèque + structuration de la base de connaissance existante au Parc
		Participation (sans incidence budgétaire pour 2022) à un centre de ressources mutualisés Interparc PACA	
Arbitrer sur notre positionnement dans les PAEC / MAEC	Engagé via CdM agriculture pastoralisme		
Animer des actions de communication /	Engagé via CdM Education au	Actions renforcées avec le recrutement	

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

sensibilisation autour de la réduction de la consommation d'eau en partenariat avec les syndicats mixtes de rivière	territoire et à l'environnement	d'un.e CdM eau en cours	
Ambition II : Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales			
Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Contribution à la gestion de la fréquentation touristique sur certains sites	Engagé via CdM éco-tourisme espace valléen, plan de relance AURA et mise en place des éco-guides / éco-gardes	Poursuite du déploiement des éco-gardes	
Avancer sur la question des loisirs motorisés			Accompagnement de communes volontaires à engager avec remplacement CdP sports de nature
Elaborer et partager un projet alimentaire de territoire qui permette de proposer et rendre accessible une alimentation locale et de qualité au plus grand nombre pour bien vivre dans les Baronnies provençales. Focus notamment sur les dimensions logistique et réflexion sur les aménagements des villages permettant une accessibilité aux ressources	Engagé via CdM Développement territorial Action LEADER - cantines	Renforcé par recrutement CdP alimentation Poursuite du déploiement de l'action LEADER Phase 1 et engagement Phase 2	
Poursuivre la mission de valorisation des productions autour d'actions inter-filières innovantes : poursuite de l'actuel projet LEADER	Engagé CdP valorisation des productions	Fin de mission en août 2022	
Soutenir le pastoralisme (rôles	Animation PPT engagé via CdM	Engagé un travail de la commission sur	

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

économique, paysager et environnemental) : animer le PPT et renforcer les actions pastorales côté 05	agriculture pastoralisme	les liens à renforcer avec le 05	
Piloter et animer la démarche de RICE : dimension « services » : réduction des consommations d'éclairage public	Travail engagé via CdM innovation et transition énergétique		
Ambition III : Concevoir un aménagement cohérent, solidaire et durable des Baronnies provençales			
Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Poursuivre le travail d'ingénierie auprès des communes en matière de réhabilitation et valorisation du patrimoine	Engagé via 1/3 temps de travail du CdM patrimoines / culture		
Ouvrir une expérimentation de MOD : montants faibles (représentant un % max du fond de roulement) et période de réalisation inférieure ou égale à un an		Signalétique patrimoniale La Bâtie Montsaléon	
Poursuivre l'accompagnement au développement des énergies renouvelables	Engagé via CdM innovation / transition énergétique	Prestation d'accompagnement pour mise en place d'un référentiel de développement des énergies renouvelables (à budgétiser 30 000 €) Thèses rénovation thermique / énergétique des centre bourgs – thèse méthodologique (ADEME avant 5/04/22)	
		Finaliser la révision de la convention de partenariats avec	

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

		territoires d'énergie + SYME 05	
		Poursuivre la recherche de solution pour faciliter le financement du raccordement des projets de productions d'EneR sur le réseau électrique ENEDIS	
Développer l'offre culturelle par et pour les jeunes	Engagé via le CdM Education au territoire et à l'environnement	Feuille de route plus précise à définir sous l'impulsion de la VP avec l'appui des CdM patrimoines / culture et éco-tourisme (via espace valléen)	Mise en oeuvre d'opérations 2023 / 2024
Développer un conseil en ingénierie paysagère, réactiver le travail sur la géologie en lien avec le géopark du 04		A engager avec le recrutement CdM aménagement / paysage	
Développer l'accompagnement sur la signalétique			Conseil aux communes à engager par le CdM aménagement / paysage
Poursuivre la mission d'appui informatique aux communes et intercommunalités	Engagé via responsable informatique	A poursuivre en 2022 avec plafonnement des jours / an pour équilibrer la charge de travail	

AXE 2 - Préparer demain : faire du Parc un acteur clé de l'anticipation, de la prospective et de l'innovation autour des enjeux de changement climatique et changements globaux, recherche une meilleure cohabitation des humains, dans leur diversité, au sein des espaces naturels

Ambition I : Fonder l'évolution des Baronnies provençales sur la préservation et la valorisation des différents atouts naturels et humains			
Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Prioriser l'action du parc en matière de patrimoine historique matériel et immatériel autour de la question :			Réorientation progressive du temps de travail du CdM patrimoines culture avec des outils à identifier :

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

connaissance du patrimoine et de l'histoire comme vecteur de sensibilisation et d'accompagnement pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et aux changements globaux			LEADER 2023-2027, programme de recherche en lien avec le CSEP ? Déployer une action autour du patrimoine de l'eau et de l'histoire de l'agriculture + Animation maison du Parc ?
Sécuriser la ressource en eau pour les usages de la population : définir le juste positionnement du Parc sur cette thématique auprès de ses partenaires		Recrutement en cours CdM eau, stage en cours de recrutement, thèse CIFRE en cours de préparation	
Ambition II : Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales			
Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Gestion de la sur-fréquentation touristique => CdM éco-tourisme + plan de relance AURA en cours	Engagé via CdM éco-tourisme espace valléen, plan de relance AURA et mise en place des éco-guides / éco-gardes	Conduite via N2000 et CdM eco-tourisme : prestation sciences comportementales + Dépôt EV fin d'année gestion de la sur-fréquentation touristique + finalisation déploiements éco-compteurs	Valorisation de la données de fréquentation (Waze CRT PACA, Outdoorvision, éco-compteurs) avec remplacement CdP sports de nature
Expérimentation de produits touristiques bas carbone et slow tourisme		A engager via CdM éco-tourisme : prioritairement en appui au réseau des marqués, via Destination parcs – 3 000 € - (fédération nationale des PNR)	
Mise en place d'un référentiel touristique « Parc naturel régional » et structuration du rôle de la maison du Parc dans les réseaux des acteurs touristique et culturels	Engagé via approbation étude maisons thématiques (EV 2021-2027)	A engager via CdM éco-tourisme appui, CdM patrimoines / culture + dossier d'investissement complémentaires maison du Parc tranche 1	

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

Développer certains volets de l'itinérance	Engagé via stage BTS GPNA bivouac suite étude IPAMAC	Partage de ce travail à animer en 2022, résidence d'architectes autour de cette problématique et maison Jubéo, contribution à la stratégie digitale chemins des Parcs (3 600 €) + stage Chemin des Parcs	Pour enclenchement d'actions opérationnelles le cas échéant en 2023 et années suivantes (remplacement CdP sports de nature)
Limiter la pression humaine sur l'environnement dans la pratique des sports de nature / Promouvoir des pratiques responsables : travailler prioritairement sur la question des conflits d'usages (espace valléen)			Engagement d'actions avec remplacement CdP sports de nature
Elaborer et partager un projet alimentaire de territoire qui permette de proposer et rendre accessible une alimentation locale et de qualité au plus grand nombre pour bien vivre dans les Baronnies provençales : renforcer le développement des circuits courts	Engagé via CdM Développement territorial Action LEADER - cantines	Renforcé par recrutement CdP alimentation Poursuite du déploiement de l'action LEADER Phase 1 et engagement Phase 2	
Poursuivre la mission de valorisation des productions autour d'actions inter-filières innovantes : centre d'innovation sur les ressources territoriales : explorer les filières lavande, tilleul, laine		Négociation à mener avec les syndicats de producteurs et les Départements 26 et 05 pour poursuite de la mission actuelle + dossier LEADER déposé en octobre + plan de financement stabilisé février 2022 pour engagement action fin 2022-2023	
Soutenir le pastoralisme (rôles		Via CdM agriculture / pastoralisme :	

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

économique, paysager et environnemental)		accompagner la cabane pastorale vers une fin d'expérimentation	
		Travailler à la structuration de la filière laine via CdM agriculture / pastoralisme (programme de sensibilisation pastoralisme dans le PPT)	
		Structurer un discours partagé sur le loup (manifeste pour le territoire) via CdM développement territorial	
Piloter et animer la démarche de RICE : valorisation, sensibilisation	Engagé via CdM innovation et transition énergétique	Dossier identité visuelle nuit à déposer à l'EV 2022, stage « nuit » + mémoire étudiante Avignon sur la collecte de données d'éclairage public 05 + conduite d'animations jour de la nuit + nuit des forêts	
Expérimenter dans un secteur donné un plan d'action forestier autour des enjeux croisés de la prévention des risques naturels, de l'exploitation forestière et des enjeux écologiques et récréatifs		A engager sous réserve d'obtentions de moyens complémentaires sur le poste CdP forêt / environnement	
Ambition III : Concevoir un aménagement cohérent, solidaire et durable des Baronnies provençales			
Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Conventionner avec les intercommunalités et animer un réseau des partenaires et des villes-portes	Déjà engagé via Direction		
Renforcer le portage politique de ces		Animation interne via Direction	

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

outils de partenariats=> temps direction + élus, mobilisation transversale de l'équipe			
Réduire le temps de travail dévolu à la production d'énergies renouvelables pour permettre d'ouvrir le chantier des actions de sobriété énergétique ?		Identifier le type d'actions et de partenariats qui pourraient être bâtis via	En vue d'un arbitrage sur budget 2023
Définir une stratégie des résidences d'artistes afin de : - mettre cet outil au service du changement climatique et des changements globaux ; - faire de cet outil un vecteur d'innovation territoriale. Mettre en place un dispositif de capitalisation autour des résidences d'artistes		Travail à mener via CdM patrimoines / culture et VP culture. Pas de nouvelles résidences d'artistes engagées en 2022 mais mise en œuvre des 4 projets de résidences engagés dans les années précédentes : orienter davantage la stratégie de l'outil « résidences » autour des thèmes du changement climatique et des changements globaux	
Contribuer aux stratégies locales de développement des deux LEADERs pour y accorder une place centrale à la culture		Travail à mener via Direction	
Travailler sur la cohérence ZAN / développement des secteurs ruraux en partenariat avec les SCoTs (cf. trames écologiques)		Travail à piloter par le CdM aménagement / paysage, avec appui CdM environnement / N2000 à recruter	
Structurer le rôle de PPA en urbanisme du Parc		Travail à piloter par le CdM aménagement / paysage	Engager le chantier avis PPA en lien avec la mutualisation SIT PACA

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

Axe transversal : renforcer le rôle du syndicat mixte de gestion du Parc comme acteur de l'innovation, mobilisateur des énergies citoyennes

Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Piloter l'évaluation à mi-parcours (2022-2023) : temps direction et mission d'appui juridique et financière	Dossier DREAL et AURA Déposés fin 2021	A conduire via Responsable mission d'appui juridique et financière + Directrice	
Développer notre fonction d'acteur de l'innovation en développant des compétences et de la ressource autour de l'ensemble de la chaîne de l'innovation		Centralisation de l'information par Moustapha, formation considérée comme bilan social (réception d'une attestation de formation)+ Recrutement d'un expert juridique et RH : élaboration d'un plan de formation (mise en œuvre des LDGRH)	Inscription du plan de formation dans le budget + voyages d'études à destination des élus et des membres de l'équipe, adhésion à des structures / ressources complémentaires + recrutement d'un.e CdM innovation / mobilisation citoyenne
		Elaborer la stratégie scientifique du Parc avec l'appui des chercheurs du CSEP via CdM CSEP	
Être davantage mobilisateur d'énergies citoyennes : comme pour l'innovation intégrer par le biais de projets ciblés dans un premier temps la participation / co-construction citoyenne dans les projets		Poursuivre une mission d'éducation au territoire et à l'environnement davantage fléchée vers les enjeux du changement climatique et des changements globaux via CdM Education au Territoire et à l'environnement	
		Structurer et mettre en œuvre une stratégie de communication qui constitue également un service aux élus locaux et apporte des contenus qualitatifs aux populations via	

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

		Responsable communication	
Engager des axes exploratoires pour préparer 2025-2027 autour de l'attractivité du territoire et du développement local : logement / éco-construction, services essentiels, offre culturelle pour la jeunesse, activité économique hors tourisme et agriculture?...		Engager thèse ADEME via CdM innovation et transition énergétique	
		Renforcer les possibilités du numérique pour développer de nouvelles activités sur le territoire : engager le travail par un axe santé et numérique (communauté de soignants) ⇨ projet maison de santé de Laragne (PVD) via Responsable informatique	
		Développer l'offre culturelle par et pour les jeunes (action principalement exploratoire et préparatoire sur la période 2022-2024), via CdM patrimoines culture et VP culture	
		Faire une place spécifique dans l'espace valléen à la jeunesse Via CdM éco-tourisme : un atelier à organiser sur ce thème en 2022	

Parc exemplaire

Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Réduction de la consommation énergétique, d'émissions minimales de gaz à effet de serre (déplacements) et des déchets	Année de fonctionnement complète dans le nouveau bâtiment avec ressources PV +remplacement d'une partie des	Amélioration de la gestion des déchets	

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

	véhicules thermiques		
Efficience et sobriété en matière de gestion financière => aspects organisationnels		Par une adaptation et une montée en compétences permanente dans ses domaines d'intervention (cf. plan de formation)	En contribuant au développement de son territoire notamment par la commande publique
		Optimisation des dépenses et diversification des ressources : élaborer une stratégie de mécénat via Direction + VP finances	
		En promouvant une vision du travail « durable » où la créativité et la performance sont impulsés par la confiance, la responsabilité et le juste équilibre entre vie personnelle et professionnelle via LDGRH et commission de dialogue social	
Structuration et capitalisation de la connaissance produite par le syndicat mixte (en lien avec le projet porté par le VP innovation, évaluation et mobilisation citoyenne) en finalisant les missions d'archivage et d'arborescence informatique			Mission photothèque + structuration de la base de connaissance existante au Parc
Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Accompagner la mise en place de processus de sécurisation juridique de la	Sécurisation de la commande publique suite contrôle CRC : finalisation d'une V0	Création d'une boîte à outils « commande publique » au bénéfice de l'équipe via Responsable	Déploiement d'un appui aux collectivités

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

commande publique, accompagner l'évolution vers une commande publique responsable puis vers un appui aux collectivités	d'un règlement intérieur des achats	mission d'appui finances et juridique et appui juridique RH (VTA) + élargissement des missions de la CAO	
Renforcer le traitement exemplaire de la donnée personnelle, appui aux collectivités dans le champ des systèmes d'information et de sécurisation du traitement des données personnelles		Finaliser registre de traitements via Responsable informatique	
Finaliser les lignes directrices de gestion partagée RH		Structuration d'un plan de formation, transparence dans l'évolution professionnelle des agents et mettre en œuvre les premiers chantiers en s'appuyant notamment sur la commission de dialogue social	
Renforcer le rôle du syndicat mixte de formateur et d'accompagnement de la jeunesse du Parc en renforçant le recrutement d'étudiants (en apprentissage, en alternance…)		Faire le bilan de l'apprentissage BTS en cours, finaliser thèse CIFRE, étudier l'opportunité d'un master en alternance avec l'ONF pour 2023-2024 + préciser dans la stratégie scientifique les niveaux et modalités de mobilisation des étudiants dans les travaux du Par cet des agents du Parc dans des formations / visites de terrains,etc.	Master en alternance ?
Réviser les statuts (et le RI) pour préparer l'adhésion		Groupe de travail élus à mettre en place au printemps	

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-026-200059368-20230202-2023_02_01_

de nouvelles communes en 2026 (reprendre le statut de commune associée)		2022 + appui juridique	
Sécuriser les processus comptables et financiers afin d'engager une véritable stratégie de diversification des ressources en 2024 (mécénat)		Optimisation des dépenses et diversification des ressources : élaborer une stratégie de mécénat via Direction + VP finances (co-construction avec élus + équipe)	

PROCEDURE D'AVIS DU PARC

ANNEXE à la délibération n°2023-03-04

Date : 2 février 2023

La présente procédure définit le logigramme des avis rendus par le Parc.

1. CADRE REGLEMENTAIRE GENERAL

a. SAISINE POUR AVIS REGLEMENTAIRE

- **Le code de l'environnement (Article L. 333-1) prévoit que lors de leur élaboration ou de leur révision, les documents de planification, d'aménagement de l'espace et de gestion des ressources naturelles relatifs au climat, à l'air, aux énergies, aux continuités écologiques, aux déplacements, aux infrastructures de transport, aux orientations forestières, aux carrières, à l'accès à la nature et aux sports de nature, à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, à la prévention des risques, à la gestion cynégétique, à la gestion de la faune sauvage, au tourisme, à la mer et au littoral sont soumis pour avis au syndicat mixte d'aménagement et de gestion d'un parc naturel régional *en tant qu'ils s'appliquent à son territoire. »***

Le Parc est ainsi saisi pour rendre des avis règlementaires dans les cas suivants :

1° Le plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles prévu à l'article L. 433-4 ;
2° Le programme d'action de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains prévu à l'article L. 113-21 du code de l'urbanisme ;
3° Le plan de protection de l'atmosphère prévu à l'article L. 222-4 ;
4° Le schéma départemental et le schéma régional des carrières prévu à l'article L. 515-3 ;
5° Le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature prévu à l'article L. 311-3 du code du sport ou, à défaut, le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée prévu à l'article L. 361-1 du présent code ;
6° Le plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée prévu à l'article L. 361-2 ;
7° Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux prévu à l'article L. 212-1 ;
8° Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux prévu à l'article L. 212-3 ;
9° Le schéma départemental de gestion cynégétique prévu à l'article L. 425-1 ;
10° Le plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 ;
11° Le plan de gestion des risques d'inondation prévu à l'article L. 566-7 ;
12° Le plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 ;
13° Le plan de prévention des risques miniers prévu à l'article L. 174-5 du code minier ;
14° Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs prévu à l'article L. 131-7 du code du tourisme ;
15° Le schéma d'aménagement touristique départemental prévu à l'article L. 132-1 du code du tourisme ;

16° Le projet de territoire du pôle d'équilibre territorial et rural prévu au I de l'article L. 5741-2 du code général des collectivités territoriales ;
20° Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires prévu à l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales ;
25° Le programme régional de la forêt et du bois prévu à l'article L. 122-1 du code forestier ;
26° La directive d'aménagement des bois et forêts prévue au 1° de l'article L. 122-2 du code forestier ;
27° Le schéma régional d'aménagement des bois et forêts prévu au 2° de l'article L. 122-2 du code forestier ;
28° Le schéma régional de gestion sylvicole des bois et forêts des particuliers prévu au 3° de l'article L. 122-2 du code forestier ;
30° Les schémas régionaux des infrastructures et des transports prévus à l'article L. 1213-1 du code des transports, les schémas régionaux de l'intermodalité prévus à l'article L. 1213-3-1 du même code,
les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, les schémas régionaux de cohérence écologique et les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets prévus respectivement aux articles L. 222-1, L. 371-3 et L. 541-13 du présent code, lorsque leur élaboration ou leur révision est en cours à la date de publication du décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux et avait été engagée à la date de publication de l'ordonnance n° 2016-1028 du 27 juillet 2016 dans les conditions prévues par son article 34.

- **Le code de l'environnement (Article R. 333-14) prévoit aussi que les Parcs naturels régionaux soient** saisis pour avis de l'étude d'impact des projets soumis à évaluation environnementale **lorsqu'ils concernent leurs territoires.**

- **Sous réserve des dispositions spécifiques relatives à ces documents, l'absence de réponse du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc dans le délai de deux mois à compter de la saisine vaut avis favorable.**

b. SOLLICITATION EN TANT QUE PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA) ET AVIS CONSULTATIF

- **Le code de l'environnement précise les relations de compatibilité que doivent entretenir les documents de planification tels que les SCOT, schémas de secteur, plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) et les documents d'urbanisme (Règlements locaux de publicité par exemple) avec la Charte du Parc (Article L333-1-V du Code de l'Environnement).**
- **Le parc est ainsi sollicité pour rendre un avis dans les limites de ses compétences propres, au plus tard trois mois après transmission du projet ; à défaut, ces avis sont réputés favorables.**
- **Le code de l'urbanisme (Article L.132-7) identifie le Syndicat Mixte du Parc comme « personne publique associée » et prévoit ainsi que le Parc soit associé et consulté tout au long de l'élaboration des documents d'urbanisme.**

En tant que personne publique associée, le Parc (Article L132-11)
1° Reçoit notification de la délibération prescrivant l'élaboration du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;
2° Peut, tout au long de cette élaboration, demander à être consultées sur le projet de schéma de cohérence territoriale ou de plan local d'urbanisme ;
3° Emet un avis, qui est joint au dossier d'enquête publique, sur le projet de schéma ou de plan arrêté.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
LA DROME
Hautes-Alpes le département
Une autre vie s'invente ici
575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Cas particulier des SCOT :

- Obligation de compatibilité du ScoT avec la charte inscrite à l'article L.131-1 du Code de l'Urbanisme et à l'article L. 333-1 du Code de l'Environnement.
- Le SCOT transpose les dispositions pertinentes de la Charte du Parc à une échelle appropriée (loi ALUR - Art.L.141-10 du Code de l'urbanisme – modification par la LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets)
- Le Scot étant document intégrateur, il n'y a plus d'obligation de compatibilité directe entre la Charte du Parc et les PLU / PLUI en présence d'un SCOT approuvé

Cas des examens au CAS par CAS :

La procédure au cas par cas vise à ajuster les exigences en termes d'évaluation environnementale pour les projets dont les seuils n'imposent pas a priori une étude d'impact.

En tant que partenaire du Syndicat Mixte ayant engagement vis-à-vis de la Charte du Parc, l'Autorité Environnementale consulte le Parc lors des analyses au cas par cas pour les projets qui ne sont pas soumis systématiquement à étude d'impact (l'autorité environnementale décide de demander des études complémentaires).

Autres cas :

- Le Parc est par ailleurs sollicité pour des expertises ponctuelles par des porteurs de projet ou des personnes de la société civile.

2. CADRE DU SYNDICAT MIXTE DES BARONNIES PROVENÇALES

a. MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales a pour vocation la mise en œuvre de sa Charte et de la cohérence des politiques publiques sur son territoire, dans la limite de ses compétences propres.

Les avis et contributions du Parc sont ainsi élaborés dans le cadre des compétences du syndicat mixte et des objectifs et mesures identifiés dans la Charte et le Plan de Parc.

Pour favoriser cette mise en œuvre, le Syndicat Mixte du Parc a la possibilité de préciser le cadre de la Charte par des motions, doctrines ou autres outils stratégiques sur des sujets qui lui semblent pertinents.

b. GOUVERNANCE : STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT MIXTE

- Les statuts du Syndicat Mixte du Parc définissent notamment les attributions du comité syndical (article 14) et du bureau syndical et les délégations possibles du comité

La Région Auvergne-Rhône-Alpes · RÉGION SUD · LA DRÔME · Hautes-Alpes · Une autre vie s'invente ici
575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

syndical (article 15). Ainsi, le comité syndical ne peut déléguer au bureau syndical les dispositions portant orientation en matière d'aménagement à l'échelle du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

- Le règlement intérieur (article 30) définit quant à lui les procédures d'avis :

  « Les syndicats mixtes chargés de la mise en œuvre de la charte d'un Parc naturel régional sont consultés pour avis dans différents domaines. Conformément aux statuts, le comité syndical pourra déléguer cette compétence au bureau ou au président afin de garantir la continuité de service dès lors que l'urgence de la décision ne permet pas de la soumettre au prochain comité syndical.
  Dans ce cas, le bureau ou le président donnent leur avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'état dans le département de la Drôme ou des Hautes-Alpes.
  Lorsque le syndicat mixte du Parc, régulièrement requis et convoqué, refuse ou néglige de donner avis, il peut être passé outre.
  Le comité syndical ou le bureau peuvent être amenés à émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local. »

3. CREATION D'UN COMITE D'AVIS

Afin d'organiser et de structurer la réponse aux obligations règlementaires du Parc en matière d'urbanisme un comité d'avis est créé qui réunit des élu-e-s volontaires.

Ce groupe de quelques élu-e-s travaillera de manière réactive avec les chargé-e-s de mission concerné-e-s sur les avis et contributions pour lesquels le Parc est sollicité.

Il aura vocation à préparer les réponses du Parc et selon les cas à préparer les avis à soumettre en débat en instance. L'avis consolidé fera l'objet d'un arrêté de la présidence à partir des points d'attention et proposition de l'équipe technique et des débats en instance, dans le cadre de la charte du Parc. Il sollicitera l'expertise du conseil scientifique du Parc autant que cela est jugé nécessaire.

Les élus du comité d'avis pourront motiver la réalisation par le Parc de motions ou de doctrines pour faciliter et préciser les arguments du Parc sur les sujets où ce besoin serait identifié.

Sa composition sera fixée par délibération.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes · RÉGION SUD · LA DRÔME · Hautes-Alpes · Une autre vie s'invente ici
575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

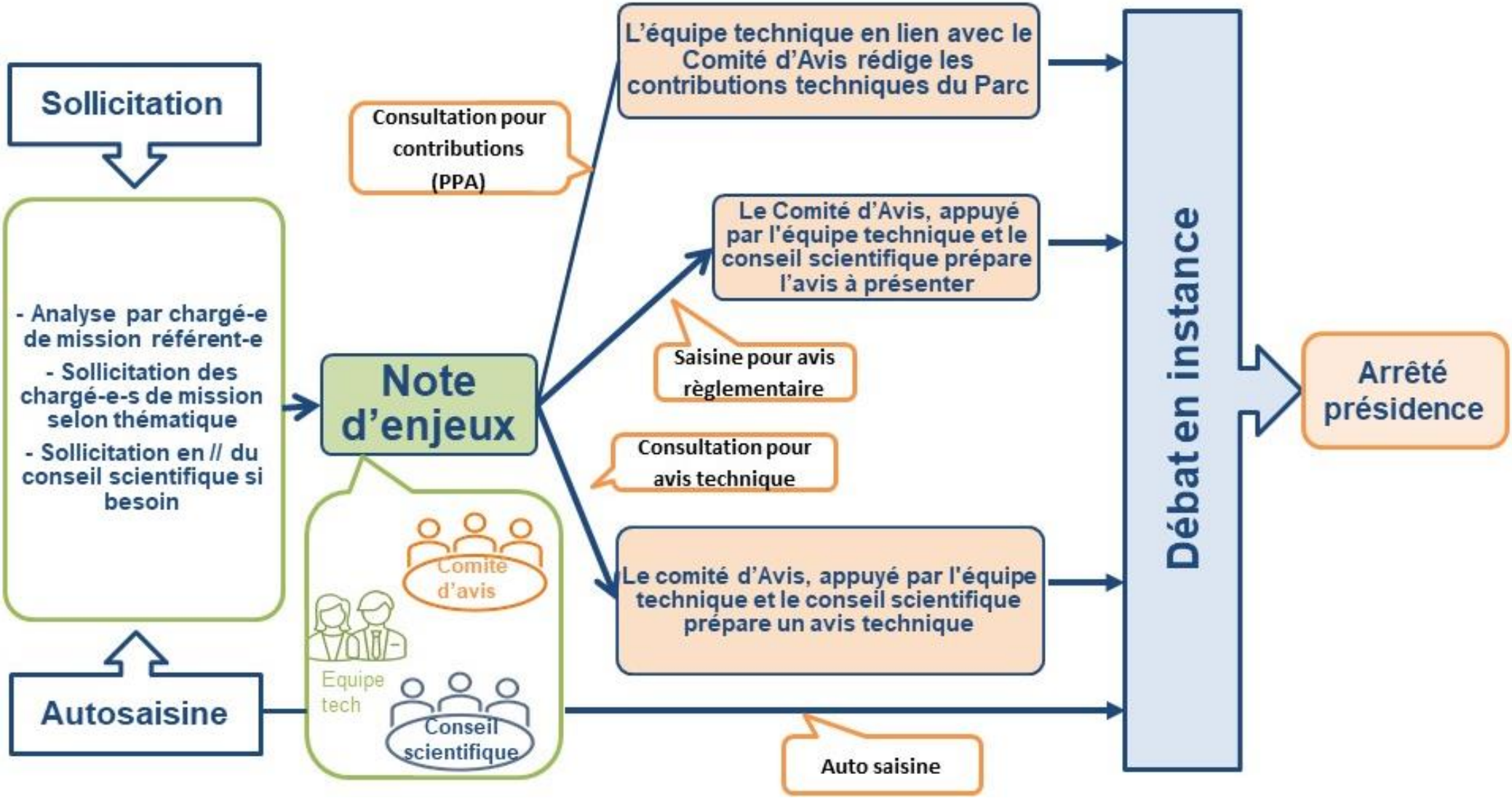
Sollicitation
- Analyse par chargé-e de mission référent-e
- Sollicitation des chargé-e-s de mission selon thématique
- Sollicitation en // du conseil scientifique si besoin
Autosaisine
Note d'enjeux
Comité d'avis
Equipe tech
Conseil scientifique
Consultation pour contributions (PPA)
L'équipe technique en lien avec le Comité d'Avis rédige les contributions techniques du Parc
Le Comité d'Avis, appuyé par l'équipe technique et le conseil scientifique prépare l'avis à présenter
Saisine pour avis règlementaire
Consultation pour avis technique
Le comité d'Avis, appuyé par l'équipe technique et le conseil scientifique prépare un avis technique
Auto saisine
Débat en instance
Arrêté présidence

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **jeudi 2 février 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 02/02/2023

Convention triennale avec la DREAL – Dotation annuelle de l'Etat au Parc – Soutien à l'ingénierie territoriale — Unanimité

Date du vote : **02/02/2023 - 18h59**
Votants : **83**
Voix totales : **157**
Voix exprimées : **157**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	157 Voix	100,0%
	(Maire de Valouse) AMAR Janine	1 voix
	(Adjoint de Saint Pierre Avez) ARMAND Florent par procuration à PIGAGLIO Claude	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à BLANC Didier-Claude	6 voix
	(Maire du Poët Sigillat) BALDUCHI Monique	1 voix
	(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier-Claude	6 voix
	(1er Adjoint d'Etoile Saint Cyrice) BOCHATON Pierre-Yves par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Maire de Sahune) BOMPARD Marc	1 voix
	(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à CAMP Je	6 voix
	(Maire de Ste Euphémie sur Ouvèze) BREDY Muriel par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1ère Adjointe de Moydans) BRETTON Hélène par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BUISSON David	6 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal	1 voix
	(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre par procuration à ROUSSELLE D	7 voix
	(Conseillère Municipale du Bersac) COURBET Viviane	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	2 voix
	(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) DE MUNTER Lucien	1 voix
	(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane	1 voix
	(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie	1 voix
	(Maire d'Eyroles) DUPOUX Sébastien	1 voix
	(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOUD Chantal par procuration à MOULIN	6 voix
	(Consillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia	1 voix
	(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Maire Aulan) FEUILLAS Annie par procuration à CIRER-METHEL Pascal	1 voix
	(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à RICHARD Eric	1 voix
	(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne	1 voix
	(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian	1 voix
	(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud	6 voix
	(Maire d'Arpavon) HAMARD Marc	1 voix
	(Conseiller Municipal de Saint Auban d'Oze) ILLY Jean-Claude par procuration à PIGAGLIO Claude	1 voix

(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel	2 voix
(Maire de Vesc) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel	1 voix
(Maire de Saint-May) LABROT Alain	1 voix
(Conseillère Municipale d'Arnayon) LACOSTE-PERICARD Sophie	1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline	1 voix
(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique	1 voix
(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à GENTIL	2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre	1 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à MOULIN Corinne	6 voix
(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques	1 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) NORIS Jennifer par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	6 voix
(1er Adjoint Bellecombe-Tarendol) PERNET Jean-Luc	1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PEROT Sylvie par procuration à BLANC Didier-Claude	6 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
(2ème Adjoint de Chabestan) PIGAGLIO Claude	1 voix
(Maire de la Piarre) PRUNSTER Magali par procuration à GODART Christian	1 voix
(Conseiller Municipal de Laragne) QUEYREL Kevin par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Eric	1 voix
(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier	1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	2 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	2 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à CREMILLIEUX Gilles	6 voix
(Adjoint de Nyons) ROUSSELLE Didier	1 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Délégué CCVV) ROUX Frédéric	2 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
(Conseiller municipal de Pierrelongue) SABATIER Philippe	1 voix
(Maire de Rémuzat) SALIN Olivier	1 voix
(3ème adjointe de Curnier) SAVIGNAT Géraldine	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(Conseiller Municipal de Sainte-Colombe) TAVERNA Adriano	1 voix
(Conseiller Départemental des Hautes-Alpes / Canton de Serres) TENOUX Gérard par procuration à RUYSSCHAERT Chris	7 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à GODART Christian	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **jeudi 2 février 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 02/02/2023

Convention cadre 2023-2024 avec les chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes — Unanimité

Date du vote : **02/02/2023 - 19h41**
Votants : **79**
Voix totales : **153**
Voix exprimées : **153**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	153 Voix	100,0%
	(Maire de Valouse) AMAR Janine	1 voix
	(Adjoint de Saint Pierre Avez) ARMAND Florent par procuration à PIGAGLIO Claude	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à BLANC Didier-Claude	6 voix
	(Maire du Poët Sigillat) BALDUCHI Monique	1 voix
	(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier-Claude	6 voix
	(1er Adjoint d'Etoile Saint Cyrice) BOCHATON Pierre-Yves par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Maire de Sahune) BOMPARD Marc	1 voix
	(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à CAMP Je	6 voix
	(Maire de Ste Euphémie sur Ouvèze) BREDY Muriel par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1ère Adjointe de Moydans) BRETTON Hélène par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BUISSON David	6 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal par procuration à ROCHAS Yannis	1 voix
	(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre par procuration à ROUSSELLE D	7 voix
	(Conseillère Municipale du Bersac) COURBET Viviane	1 voix
	(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	2 voix
	(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) DE MUNTER Lucien	1 voix
	(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane	1 voix
	(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie par procuration à PECH-RABASSE Martine	1 voix
	(Maire d'Eyroles) DUPOUX Sébastien	1 voix
	(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOUD Chantal par procuration à MOULIN	6 voix
	(Consillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia	1 voix
	(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à RICHARD Eric	1 voix
	(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne	1 voix
	(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud	6 voix
	(Maire d'Arpavon) HAMARD Marc	1 voix
	(Conseiller Municipal de Saint Auban d'Oze) ILLY Jean-Claude par procuration à PIGAGLIO Claude	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(Maire de Vesc) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel	1 voix
	(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel	2 voix

(Maire de Saint-May) LABROT Alain	1 voix
(Conseillère Municipale d'Arnayon) LACOSTE-PERICARD Sophie	1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline	1 voix
(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique	1 voix
(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à GENTIL	2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre	1 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à MOULIN Corinne	6 voix
(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques	1 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) NORIS Jennifer par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	6 voix
(1er Adjoint Bellecombe-Tarendol) PERNET Jean-Luc	1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PEROT Sylvie par procuration à BLANC Didier-Claude	6 voix
(2ème Adjoint de Chabestan) PIGAGLIO Claude	1 voix
(Maire de la Piarre) PRUNSTER Magali par procuration à GODART Christian	1 voix
(Conseiller Municipal de Laragne) QUEYREL Kevin par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Eric	1 voix
(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier	1 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis	1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	2 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	2 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à CREMILLIEUX Gilles	6 voix
(Adjoint de Nyons) ROUSSELLE Didier	1 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Délégué CCVV) ROUX Frédéric	2 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
(Conseiller municipal de Pierrelongue) SABATIER Philippe	1 voix
(Maire de Rémuzat) SALIN Olivier	1 voix
(3ème adjointe de Curnier) SAVIGNAT Géraldine	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(Conseiller Municipal de Sainte-Colombe) TAVERNA Adriano	1 voix
(Conseiller Départemental des Hautes-Alpes / Canton de Serres) TENOUX Gérard par procuration à RUYSSCHAERT Chris	7 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à GODART Christian	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **jeudi 2 février 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 02/02/2023

Extension de la plate-forme de compostage de Sorbiers - Motion

Unanimité

Date du vote : **02/02/2023 - 19h16**
Votants : **83**
Voix totales : **157**
Voix exprimées : **157**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	157 Voix	100,0%
	(Maire de Valouse) AMAR Janine	1 voix
	(Adjoint de Saint Pierre Avez) ARMAND Florent par procuration à PIGAGLIO Claude	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à BLANC Didier-Claude	6 voix
	(Maire du Poët Sigillat) BALDUCHI Monique	1 voix
	(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier-Claude	6 voix
	(1er Adjoint d'Etoile Saint Cyrice) BOCHATON Pierre-Yves par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Maire de Sahune) BOMPARD Marc	1 voix
	(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à CAMP Je	6 voix
	(Maire de Ste Euphémie sur Ouvèze) BREDY Muriel par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1ère Adjointe de Moydans) BRETTON Hélène par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BUISSON David	6 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal	1 voix
	(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre par procuration à ROUSSELLE D	7 voix
	(Conseillère Municipale du Bersac) COURBET Viviane	1 voix
	(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	2 voix
	(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) DE MUNTER Lucien	1 voix
	(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane	1 voix
	(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie	1 voix
	(Maire d'Eyroles) DUPOUX Sébastien	1 voix
	(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOUD Chantal par procuration à MOULIN	6 voix
	(Consillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia	1 voix
	(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Maire Aulan) FEUILLAS Annie par procuration à CIRER-METHEL Pascal	1 voix
	(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à RICHARD Eric	1 voix
	(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne	1 voix
	(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian	1 voix
	(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud	6 voix
	(Maire d'Arpavon) HAMARD Marc	1 voix
	(Conseiller Municipal de Saint Auban d'Oze) ILLY Jean-Claude par procuration à PIGAGLIO Claude	1 voix

(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
(Maire de Vesc) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel	1 voix
(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel	2 voix
(Maire de Saint-May) LABROT Alain	1 voix
(Conseillère Municipale d'Arnayon) LACOSTE-PERICARD Sophie	1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline	1 voix
(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique	1 voix
(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à GENTIL	2 voix
(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre	1 voix
(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne	7 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à MOULIN Corinne	6 voix
(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques	1 voix
(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) NORIS Jennifer par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine	1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe	6 voix
(1er Adjoint Bellecombe-Tarendol) PERNET Jean-Luc	1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PEROT Sylvie par procuration à BLANC Didier-Claude	6 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
(2ème Adjoint de Chabestan) PIGAGLIO Claude	1 voix
(Maire de la Piarre) PRUNSTER Magali par procuration à GODART Christian	1 voix
(Conseiller Municipal de Laragne) QUEYREL Kevin par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Eric	1 voix
(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier	1 voix
(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis	1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	2 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe	2 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à CREMILLIEUX Gilles	6 voix
(Adjoint de Nyons) ROUSSELLE Didier	1 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Délégué CCVV) ROUX Frédéric	2 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
(Conseiller municipal de Pierrelongue) SABATIER Philippe	1 voix
(Maire de Rémuzat) SALIN Olivier	1 voix
(3ème adjointe de Curnier) SAVIGNAT Géraldine	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(Conseiller Municipal de Sainte-Colombe) TAVERNA Adriano	1 voix
(Conseiller Départemental des Hautes-Alpes / Canton de Serres) TENOUX Gérard par procuration à RUYSSCHAERT Chris	7 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à GODART Christian	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **jeudi 2 février 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 02/02/2023

Avis du Parc naturel régional des Baronnies en tant que Personne Publique Associée – Modalités de fonctionnement et délégation au Bureau

Adoptée

Date du vote : **02/02/2023 - 19h28**
Votants : **82**
Voix totales : **156**
Voix exprimées : **154**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **1,3%**

Pour	152 Voix	98,7%
	(Adjoint de Saint Pierre Avez) ARMAND Florent par procuration à PIGAGLIO Claude	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à BLANC Didier-Claude	6 voix
	(Maire du Poët Sigillat) BALDUCHI Monique	1 voix
	(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Maire de Buis-les-Baronnies) BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier-Claude	6 voix
	(1er Adjoint d'Etoile Saint Cyrice) BOCHATON Pierre-Yves par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Maire de Sahune) BOMPARD Marc	1 voix
	(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à CAMP Je	6 voix
	(Maire de Ste Euphémie sur Ouvèze) BREDY Muriel par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1ère Adjointe de Moydans) BRETTON Hélène par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BUISSON David	6 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal par procuration à ROCHAS Yannis	1 voix
	(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre par procuration à ROUSSELLE D	7 voix
	(Conseillère Municipale du Bersac) COURBET Viviane	1 voix
	(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	2 voix
	(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) DE MUNTER Lucien	1 voix
	(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane	1 voix
	(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie	1 voix
	(Maire d'Eyroles) DUPOUX Sébastien	1 voix
	(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOUD Chantal par procuration à MOULIN	6 voix
	(Consillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia	1 voix
	(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à RICHARD Eric	1 voix
	(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne	1 voix
	(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian	1 voix
	(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) GOURDON Claudine par procuration à BERNARD Sébastien	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud	6 voix
	(Conseiller Municipal de Saint Auban d'Oze) ILLY Jean-Claude par procuration à PIGAGLIO Claude	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel	2 voix

	(Maire de Vesc) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel		1 voix
	(Maire de Saint-May) LABROT Alain		1 voix
	(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline		1 voix
	(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique		1 voix
	(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PELOUX Nicole		1 voix
	(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à GENTIL		2 voix
	(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre		1 voix
	(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne		7 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à MOULIN Corinne		6 voix
	(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques		1 voix
	(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) NORIS Jennifer par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
	(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
	(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine		1 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
	(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe		6 voix
	(1er Adjoint Bellecombe-Tarendol) PERNET Jean-Luc		1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PEROT Sylvie par procuration à BLANC Didier-Claude		6 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à BERNARD Sébastien		1 voix
	(2ème Adjoint de Chabestan) PIGAGLIO Claude		1 voix
	(Maire de la Piarre) PRUNSTER Magali par procuration à GODART Christian		1 voix
	(Conseiller Municipal de Laragne) QUEYREL Kevin par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
	(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre		1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Eric		1 voix
	(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier		1 voix
	(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis		1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		2 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		2 voix
	(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à CREMILLIEUX Gilles		6 voix
	(Adjoint de Nyons) ROUSSELLE Didier		1 voix
	(Délégué CCVV) ROUX Frédéric		2 voix
	(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
	(Maire de Rémuzat) SALIN Olivier		1 voix
	(3ème adjointe de Curnier) SAVIGNAT Géraldine		1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix
	(Conseiller Municipal de Sainte-Colombe) TAVERNA Adriano		1 voix
	(Conseiller Départemental des Hautes-Alpes / Canton de Serres) TENOUX Gérard par procuration à RUYSSCHAERT Chris		7 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
	(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à GODART Christian		1 voix
Contre	**2 Voix**	**1,3%**	
	(Maire d'Arpavon) HAMARD Marc		1 voix
	(Conseiller municipal de Pierrelongue) SABATIER Philippe		1 voix
Abstention	**2 Voix**		
	(Maire de Valouse) AMAR Janine		1 voix
	(Conseillère Municipale d'Arnayon) LACOSTE-PERICARD Sophie		1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **jeudi 2 février 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 02/02/2023

Création d'un sentier de la nuit – Choix des artistes retenus pour la phase « études » — Adoptée

Date du vote : **02/02/2023 - 19h33**
Votants : **79**
Voix totales : **153**
Voix exprimées : **152**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,7%**

Pour	151 Voix	99,3%
	(Maire de Valouse) AMAR Janine	1 voix
	(Adjoint de Saint Pierre Avez) ARMAND Florent par procuration à PIGAGLIO Claude	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à BLANC Didier-Claude	6 voix
	(Maire du Poët Sigillat) BALDUCHI Monique	1 voix
	(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier-Claude	6 voix
	(1er Adjoint d'Etoile Saint Cyrice) BOCHATON Pierre-Yves par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Maire de Sahune) BOMPARD Marc	1 voix
	(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à CAMP Je	6 voix
	(Maire de Ste Euphémie sur Ouvèze) BREDY Muriel par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1ère Adjointe de Moydans) BRETTON Hélène par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BUISSON David	6 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal par procuration à ROCHAS Yannis	1 voix
	(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre par procuration à ROUSSELLE D	7 voix
	(Conseillère Municipale du Bersac) COURBET Viviane	1 voix
	(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	2 voix
	(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre	1 voix
	(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane	1 voix
	(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie par procuration à PECH-RABASSE Martine	1 voix
	(Maire d'Eyroles) DUPOUX Sébastien	1 voix
	(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOUD Chantal par procuration à MOULIN	6 voix
	(Consillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia	1 voix
	(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à RICHARD Eric	1 voix
	(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne	1 voix
	(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud	6 voix
	(Conseiller Municipal de Saint Auban d'Oze) ILLY Jean-Claude par procuration à PIGAGLIO Claude	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(Maire de Vesc) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel	1 voix
	(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Maire de Saint-May) LABROT Alain	1 voix
	(Conseillère Municipale d'Arnayon) LACOSTE-PERICARD Sophie	1 voix

	(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline		1 voix
	(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique		1 voix
	(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PELOUX Nicole		1 voix
	(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à GENTIL		2 voix
	(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre		1 voix
	(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne		7 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à MOULIN Corinne		6 voix
	(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques		1 voix
	(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) NORIS Jennifer par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
	(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
	(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine		1 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
	(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe		6 voix
	(1er Adjoint Bellecombe-Tarendol) PERNET Jean-Luc		1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PEROT Sylvie par procuration à BLANC Didier-Claude		6 voix
	(2ème Adjoint de Chabestan) PIGAGLIO Claude		1 voix
	(Maire de la Piarre) PRUNSTER Magali par procuration à GODART Christian		1 voix
	(Conseiller Municipal de Laragne) QUEYREL Kevin par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
	(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre		1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Eric		1 voix
	(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier		1 voix
	(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis		1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		2 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		2 voix
	(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à CREMILLIEUX Gilles		6 voix
	(Adjoint de Nyons) ROUSSELLE Didier		1 voix
	(Délégué CCVV) ROUX Frédéric		2 voix
	(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
	(Conseiller municipal de Pierrelongue) SABATIER Philippe		1 voix
	(Maire de Rémuzat) SALIN Olivier		1 voix
	(3ème adjointe de Curnier) SAVIGNAT Géraldine		1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix
	(Conseiller Municipal de Sainte-Colombe) TAVERNA Adriano		1 voix
	(Conseiller Départemental des Hautes-Alpes / Canton de Serres) TENOUX Gérard par procuration à RUYSSCHAERT Chris		7 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
	(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à GODART Christian		1 voix
Contre	**1 Voix**	**0,7%**	
	(Maire d'Arpavon) HAMARD Marc		1 voix
Abstention	**1 Voix**		
	(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) DE MUNTER Lucien		1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **jeudi 2 février 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 02/02/2023

Modification de la délibération 2016-01-10 portant transfert du personnel du SMBP au PnrBp : ouverture de la possibilité de recruter des contractuels sur les emplois permanents

Adoptée

Date du vote : **02/02/2023 - 19h37**
Votants : **79**
Voix totales : **153**
Voix exprimées : **149**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **2,6%**

Pour	148 Voix	99,3%
	(Maire de Valouse) AMAR Janine	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à BLANC Didier-Claude	6 voix
	(Maire du Poët Sigillat) BALDUCHI Monique	1 voix
	(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier-Claude	6 voix
	(1er Adjoint d'Etoile Saint Cyrice) BOCHATON Pierre-Yves par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Maire de Sahune) BOMPARD Marc	1 voix
	(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à CAMP Je	6 voix
	(Maire de Ste Euphémie sur Ouvèze) BREDY Muriel par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1ère Adjointe de Moydans) BRETTON Hélène par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BUISSON David	6 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal par procuration à ROCHAS Yannis	1 voix
	(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre par procuration à ROUSSELLE D	7 voix
	(Conseillère Municipale du Bersac) COURBET Viviane	1 voix
	(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	2 voix
	(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre	1 voix
	(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane	1 voix
	(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie par procuration à PECH-RABASSE Martine	1 voix
	(Maire d'Eyroles) DUPOUX Sébastien	1 voix
	(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOUD Chantal par procuration à MOULIN	6 voix
	(Consillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia	1 voix
	(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à RICHARD Eric	1 voix
	(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne	1 voix
	(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud	6 voix
	(Maire d'Arpavon) HAMARD Marc	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(Maire de Vesc) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel	1 voix
	(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Maire de Saint-May) LABROT Alain	1 voix
	(Conseillère Municipale d'Arnayon) LACOSTE-PERICARD Sophie	1 voix

	(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline		1 voix
	(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique		1 voix
	(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PELOUX Nicole		1 voix
	(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à GENTIL		2 voix
	(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre		1 voix
	(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne		7 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à MOULIN Corinne		6 voix
	(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques		1 voix
	(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) NORIS Jennifer par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
	(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
	(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine		1 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
	(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe		6 voix
	(1er Adjoint Bellecombe-Tarendol) PERNET Jean-Luc		1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PEROT Sylvie par procuration à BLANC Didier-Claude		6 voix
	(Maire de la Piarre) PRUNSTER Magali par procuration à GODART Christian		1 voix
	(Conseiller Municipal de Laragne) QUEYREL Kevin par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
	(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre		1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Eric		1 voix
	(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier		1 voix
	(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis		1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		2 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		2 voix
	(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à CREMILLIEUX Gilles		6 voix
	(Adjoint de Nyons) ROUSSELLE Didier		1 voix
	(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
	(Délégué CCVV) ROUX Frédéric		2 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
	(Conseiller municipal de Pierrelongue) SABATIER Philippe		1 voix
	(Maire de Rémuzat) SALIN Olivier		1 voix
	(3ème adjointe de Curnier) SAVIGNAT Géraldine		1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix
	(Conseiller Départemental des Hautes-Alpes / Canton de Serres) TENOUX Gérard par procuration à RUYSSCHAERT Chris		7 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
	(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à GODART Christian		1 voix
Contre	**1 Voix**	**0,7%**	
	(Conseiller Municipal de Sainte-Colombe) TAVERNA Adriano		1 voix
Abstention	**4 Voix**		
	(Adjoint de Saint Pierre Avez) ARMAND Florent par procuration à PIGAGLIO Claude		1 voix
	(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) DE MUNTER Lucien		1 voix
	(Conseiller Municipal de Saint Auban d'Oze) ILLY Jean-Claude par procuration à PIGAGLIO Claude		1 voix
	(2ème Adjoint de Chabestan) PIGAGLIO Claude		1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **jeudi 2 février 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 02/02/2023

Année 2023 – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade — Adoptée

Date du vote : **02/02/2023 - 19h39**
Votants : **79**
Voix totales : **153**
Voix exprimées : **150**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **2,0%**

Pour	149 Voix	99,3%
	(Maire de Valouse) AMAR Janine	1 voix
	(Adjoint de Saint Pierre Avez) ARMAND Florent par procuration à PIGAGLIO Claude	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude par procuration à BLANC Didier-Claude	6 voix
	(Maire du Poët Sigillat) BALDUCHI Monique	1 voix
	(Maire de Saint Ferreol Trente Pas) BARBANSON Fabienne	1 voix
	(Conseiller Municipal de Grignan) BICHON Gérard par procuration à FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Conseillère Municipale de Montréal les Sources) BIOUSSE Coralie	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier-Claude	6 voix
	(1er Adjoint d'Etoile Saint Cyrice) BOCHATON Pierre-Yves par procuration à CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Maire de Sahune) BOMPARD Marc	1 voix
	(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) BOUYAC Jacqueline par procuration à CAMP Je	6 voix
	(Maire de Ste Euphémie sur Ouvèze) BREDY Muriel par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(1ère Adjointe de Moydans) BRETTON Hélène par procuration à RUYSSCHAERT Christelle	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BUISSON David	6 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de la Charce) CIRER-METHEL Pascal par procuration à ROCHAS Yannis	1 voix
	(Conseiller Départemental de la Drôme / Canton de Nyons et Baronnies) COMBES Pierre par procuration à ROUSSELLE D	7 voix
	(Maire d'Orpierre) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	2 voix
	(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) DALSTEIN Pierre	1 voix
	(Maire de Montaulieu) DECONINCK Stéphane	1 voix
	(1er Adjointe de Ribeyret) DENIEAULT Jeannie par procuration à PECH-RABASSE Martine	1 voix
	(Maire d'Eyroles) DUPOUX Sébastien	1 voix
	(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) EYMEOUD Chantal par procuration à MOULIN	6 voix
	(Consillère municipale de Plaisians) EYSSERIC Patricia	1 voix
	(2ème Ajointe de Valréas) FERRIGNO Rosy	1 voix
	(Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues) GARCIA Jean par procuration à RICHARD Eric	1 voix
	(Conseillère Municipale de Taulignan) GENTIL Anne	1 voix
	(2ème Adjoint de Montrond) GODART Christian	1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) GRARD Maud	6 voix
	(Maire d'Arpavon) HAMARD Marc	1 voix
	(Conseiller Municipal de Saint Auban d'Oze) ILLY Jean-Claude par procuration à PIGAGLIO Claude	1 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(Maire de Vesc) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel	1 voix
	(Conseiller Communautaire CCPDB (Dieulefit-Bourdeaux)) JEUNE Alain par procuration à TARDY Lionel	2 voix
	(Maire de Saint-May) LABROT Alain	1 voix
	(Conseillère Municipale d'Arnayon) LACOSTE-PERICARD Sophie	1 voix

	(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) LASCOMBES Céline		1 voix
	(Maire de Laborel) MAOUI Renée par procuration à PELOUX Nicole		1 voix
	(Délégué Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan) MAZEL Jean-Paul par procuration à GENTIL		2 voix
	(Sénatrice - Conseillère Municipale de Vinsobres) MONIER Marie-Pierre		1 voix
	(Conseillère Départementale de la Drôme / Canton de Dieulefit) MOULIN Corinne		7 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à MOULIN Corinne		6 voix
	(Maire de Villeperdrix) NIVON Jacques		1 voix
	(Conseillère Municipale de Villebois les Pins) NORIS Jennifer par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
	(Maire de Montfroc) PASERO Jean-Noël par procuration à ROUX Frédéric		1 voix
	(3ème Adjointe de l'Epine) PECH-RABASSE Martine		1 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole		1 voix
	(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christophe		6 voix
	(1er Adjoint Bellecombe-Tarendol) PERNET Jean-Luc		1 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) PEROT Sylvie par procuration à BLANC Didier-Claude		6 voix
	(2ème Adjoint de Chabestan) PIGAGLIO Claude		1 voix
	(Maire de la Piarre) PRUNSTER Magali par procuration à GODART Christian		1 voix
	(Conseiller Municipal de Laragne) QUEYREL Kevin par procuration à CREMILLIEUX Gilles		1 voix
	(Conseiller Municipal de Trescléoux) REYNAUD Pierre		1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Eric		1 voix
	(Conseiller Municipal de Roussieux) ROBERT Didier		1 voix
	(2ème adjoint de Cornillon sur l'Oule) ROCHAS Yannis		1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale		2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		2 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel par procuration à CAHN Philippe		1 voix
	(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à CREMILLIEUX Gilles		6 voix
	(Adjoint de Nyons) ROUSSELLE Didier		1 voix
	(Délégué CCVV) ROUX Frédéric		2 voix
	(Maire de Mollans sur Ouvèze) ROUX Frédéric		1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle		1 voix
	(Conseiller municipal de Pierrelongue) SABATIER Philippe		1 voix
	(Maire de Rémuzat) SALIN Olivier		1 voix
	(3ème adjointe de Curnier) SAVIGNAT Géraldine		1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel		1 voix
	(Conseiller Départemental des Hautes-Alpes / Canton de Serres) TENOUX Gérard par procuration à RUYSSCHAERT Chris		7 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à ROCHAS Pascale		1 voix
	(4ème Adjointe de Garde-Colombe) WURMSER Brigitte par procuration à GODART Christian		1 voix
Contre	**1 Voix**	**0,7%**	
	(Conseiller Municipal de Sainte-Colombe) TAVERNA Adriano		1 voix
Abstention	**3 Voix**		
	(Conseillère Municipale du Bersac) COURBET Viviane		1 voix
	(Conseiller Municipal de Mérindol-les-Oliviers) DE MUNTER Lucien		1 voix
	(Adjoint de Pelonne) MALLIÉ Dominique		1 voix